



**PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES**

# **Réseau Natura 2000**

## **Site des Préalpes de Grasse**

**FR 9301570 5 (PSIC)**  
**FR 93120002 (ZPS)**

### **Document d'objectifs**

**PARTIE A : orientations générales**

Mars 2004

Le présent document d'objectifs concerne la mise en application  
de la directive Habitats (CEE 92 / 43)  
et de la directive Oiseaux (CEE 79 / 409)  
sur le site

**NATURA 2000 « DES PREALPES DE GRASSE ».**

Il se présente en deux parties distinctes :

**PARTIE A : Document d'objectifs**

**PARTIE B : Plan de gestion détaillé par habitat  
et par espèce d'intérêt communautaire**

**PARTIE C : Volet opérationnel, programme d'actions**

=====

La réflexion d'élaboration du document d'objectifs a été conduite sous la direction du Comité de pilotage du site, présidé par le sous préfet de Grasse, et composé de :

- La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (D.D.A.F.)
- La Direction Régionale de l'Environnement (D.I.R.E.N.)
- La Direction Départementale de l'Equipement (D.D.E.)
- La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports (D.R.J.S.)
- La Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)
- L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (O.N.C.F.S)
- Le Conseil Régional de Provence - Alpes-Côte d'Azur
- Le Conseil Général des Alpes-Maritimes
- La délégation régionale au tourisme Riviera Côte d'Azur
- Monsieur Lionel LUCA député des Alpes-Maritimes
- Monsieur le Conseiller général de Saint Auban
- Monsieur le Conseiller général de Saint Vallier
- Monsieur le Conseiller général de Vence
- Monsieur le Conseiller général de Coursegoules
- Monsieur le Conseiller général de Bar-sur-Loup

- Messieurs et Mesdames les Maires des communes de :
  - Coursegoules
  - Caussols
  - Tourrettes-sur-Loup
  - Gréolières
  - Roquestéron-Grasse
  - Saint-Vallier
  - Vence
  - Gourdon
  - Saint-Jeannet
  - Andon
  - Bar-sur-Loup
  - Cipières
  - Courmes
  
- La Chambre d'Agriculture
- La Chambre de Commerce de d'Industrie
- La Chambre des Métiers
- Le Conseil Supérieur de la Pêche (C.S.P.)
- L'Office National des Forêts
- Le C.E.R.P.A.M.
- L'Association des Naturalistes de Nice et des Alpes-Maritimes (A.N.N.A.M.)
- Le Syndicat départemental de la propriété agricole
- Le Syndicat d'éleveurs d'ovins
- L'Union des Industries de Carrières et Matériaux de construction
- C.I.V.A.M. agrio-bio 06
- Le Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence Alpes du Sud (C.E.E.P.)
- La Ligue pour la Protection des Oiseaux (L.P.O.)
- Le Club Alpin Français (CAF)
- Le Comité Départemental de Spéléologie des Alpes-Maritimes (CDS 06)
- La Fédération Française de Randonnée Pédestre (F.F.R.P.)
- L'Association départementale des communes forestières
- Pays d'accueil Provence 06
- Le Centre Régional de la Propriété Forestière (C.R.P.F.)
- La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (F.D.S.E.A.)
- Le Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs (C.D.J.A.)
- La Fédération Départementale des Alpes-Maritimes pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
- Le Syndicat des propriétaires forestiers et des sylviculteurs des Alpes-Maritimes
- La Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes-Maritimes

Quatre groupes de travail ont été réunis sur les thèmes :

- gestion agropastorale
- gestion forestière
- activités de loisir
- milieux naturels et espèces

L'animation et la réalisation du document a été confiée par le préfet des Alpes-Maritimes à l'OFFICE NATIONAL DES FORETS, Agence des Alpes-Maritimes, opérateur pour le site.

Ont notamment contribué à la rédaction de ce document : Walter DEPETRIS, Corinne FRACHON, Vincent KULESZA, Benoît OFFERHAUS.

Dactylographie : Clara BENAUD, Martine AZIZA

Cartographie, SIG : Corinne FRACHON, Benoît OFFERHAUS, Jacques RICAUD.

Avec la précieuse collaboration de :

- Emmanuel COSSON et Alexandre HAQUART (Groupe Chiroptères de Provence)
- Maurice et Mireille BOËT (ANNAM)
- Frédéric BILLI (ANNAM)
- Roland PASCAL (Conseil Supérieur de la Pêche)
- Céline JOURDAIN (Fédération départementale de pêche)
- Daniel SIMEON (Fédération départementale des chasseurs)
- Robert SALANON
- Eric POLIDORI et Anthony TURPAUD (Domaine des Courmettes)
- Sandrine MICHAUD et Jean-Pierre LEGEARD (CERPAM)
- Michèle LE MONIER (GEEM)
- Guillaume HESTELAN, Stéphane BELTRA, Jean BOUTIN, MURIEL CARY, Catherine LABEYRIE (CEEP)
- Marc BOUCHEROT (LPO)
- Philippe EWALD
- Michel BELAUD
- Jean-Claude RAMEAU (ENGREF)
- Gérard FALKNER, Olivier GARGOMINY, Théo RIPKEN, Arnaud LE GOFF (MNHN)
- Michel CORNET
- Sophie BARRIER, Pierre BOYER, Georges RASTOUIL, Arnaud VOISEUX  
Philippe FAVRE de l' Office National des Forêts.

Rapporteur auprès du CSRPN (Conseil Scientifique régional de la Protection de la Nature):  
Jean Claude MALAUSA.

Réseau NATURA 2000  
des  
"Préalpes de Grasse "

**PARTIE A**  
**Document d'objectifs**

## **Document d'objectifs du site des Préalpes de Grasse Partie A**

### **Table des matières**

<b>TITRE 0 - INTRODUCTION</b>	<b>9</b>
<b>0.1 - Présentation générale du site</b>	<b>9</b>
<b>0.2 - Rappel de la démarche Natura 2000</b>	<b>9</b>
<b>0.3 - Place du document d'objectifs dans la démarche</b>	<b>10</b>
<b>TITRE 1 - Eléments descriptifs : constats et inventaires</b>	<b>11</b>
<b>1.1 - Le milieu physique</b>	<b>11</b>
1.1.1. - Périmètre du site Natura 2000	11
1.1.2. - Topographie	11
1.1.3. - Hydrographie	12
1.1.4. - Géologie et géomorphologie	12
1.1.5. - Pédologie	13
1.1.6. - Climat	13
1.1.7. - Etages bioclimatiques et séries de végétation	13
<b>1.2. - Usages et activités sur le site</b>	<b>14</b>
1.2.1. - Historique	14
1.2.2. - Activités agro-pastorales	14
1.2.2.1. Utilisation de l'espace et pratiques actuelles sur le site	15
1.2.2.2. Principaux problèmes évoqués - Contraintes de gestion	18
1.2.3. Les activités forestières	19
1.2.3.1. Les grands types de formations boisées	19
1.2.3.2. La structure de propriété	19
1.2.3.3. Historique des forêts sur le site	20
1.2.3.4. La gestion actuelle des forêts sur le site	21
1.2.3.5. La production forestière et ses débouchés	21
1.2.4. Les activités de loisirs	23
1.2.4.1. Utilisation de l'espace : Pratiques actuelles	23
1.2.4.2. Principaux problèmes évoqués : Perspectives	26
1.2.5. Les activités économiques	27
1.2.6. Habitats permanents	27
1.2.7. Activités liées à la sensibilité aux risques naturels	27
<b>1.3. – INVENTAIRE DES RICHESSES DU SITE</b>	<b>28</b>
1.3.1. Richesses biologiques	28
1.3.1.1. Les habitats naturels d'intérêt communautaire	29
1.3.1.1.1. Notion d'habitat naturel	29
1.3.1.1.2. Cartographie des habitats naturels	29
1.3.1.2. Les espèces d'intérêt patrimonial du site	32
1.3.1.2.1. Les espèces protégées au titre des directives européennes	32
1.3.1.2.2. Autres espèces d'intérêt patrimonial sur le site	37
1.3.2. Les paysages	43
1.3.3. Les richesses culturelles	43

<b>1.4. Eléments administratifs et réglementaires</b>	<b>43</b>
1.4.1. Statuts fonciers	43
1.4.2. Mesures de protection existantes sur le site	44
1.4.3. Les inventaires ZNIEFF et ZICO	45
1.4.3.1. Inventaire ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)	45
1.4.3.2. Inventaire ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux)	46
1.4.4. Le patrimoine architectural classé	46
1.4.5. Directives européennes et conventions internationales	46
1.4.6. Réglementation française	47
1.4.6.1. Protection de la faune	47
1.4.6.2. Protection de la flore	47
<b>TITRE 2 - Eléments influençant sur la conservation du patrimoine biologique</b>	<b>49</b>
<b>2.1. – La dynamique naturelle</b>	<b>49</b>
<b>2.2. Les risques naturels</b>	<b>50</b>
2.2.1. Incendies	50
2.2.2. Erosion	51
<b>2.3 - Interactions entre les richesses naturelles et les activités socio-économiques</b>	<b>51</b>
2.3.1. Pollutions	51
2.3.2. Les pratiques agricoles et pastorales	52
2.3.3. Les pratiques forestières	55
2.3.4. Les pratiques d'activités de loisir	56
2.3.5. Autres pratiques	57
<b>2.4. Tableaux récapitulatifs</b>	<b>57</b>
<b>Titre 3 - Enjeux de la conservation à l'échelle du site</b>	<b>59</b>
<b>3.1. Hiérarchisation des enjeux prioritaires à l'échelle du site</b>	<b>59</b>
<b>3.2. Les enjeux par grandes unités</b>	<b>60</b>
<b>Titre 4 : Les politiques sectorielles à recommander</b>	<b>63</b>
<b>4.1. Les activités agro-pastorales</b>	<b>63</b>
<b>4.2. Activités forestières</b>	<b>65</b>
<b>4.3. Activités de loisirs</b>	<b>65</b>
<b>4.4. Protection du patrimoine contre les érosions et les incendies</b>	<b>67</b>
4.4.1. Lutte contre les incendies	67
4.4.2. Lutte contre les érosions	69
<b>4.5. Les travaux de génie écologique</b>	<b>69</b>
<b>4.6. Mieux connaître les milieux et les espèces</b>	<b>70</b>
<b>4.7. Mesures réglementaires</b>	<b>70</b>
<b>4.8. Sensibilisation - Animation - Surveillance</b>	<b>71</b>
4.8.1. Sensibilisation - Animation - Information - Communication	71
4.8.2. Surveillance	72
<b>4.9. Cohérence avec les politiques sectorielles du site</b>	<b>73</b>
4.9.1. Les règlements d'urbanisme	73
4.9.2. Documents de gestion, d'aménagement	73
4.9.3. Les équipements structurants	73
<b>4.10. Suivi et évaluation des prescriptions à mettre en oeuvre. Indicateurs de suivi recommandés</b>	<b>74</b>
4.10.1. Base de données naturalistes	74

4.10.2. Suivi de la présence et de l'état de conservation des habitats et espèces _____	74
4.10.2.1. Suivi des habitats _____	74
4.10.2.2. Suivi de la flore _____	74
4.10.2.3. Suivi de la faune _____	74
4.10.3. Evaluation de l'impact de certaines activités _____	75
4.10.4. Evaluation des résultats en regard des objectifs définis pour le site _____	75
4.10.5. Comité de suivi _____	75
<b>Titre 5 - Programme d'action : le document d'application _____</b>	<b>76</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE _____</b>	<b>77</b>
<b>LISTE DES ANNEXES _____</b>	<b>79</b>

## **TITRE 0 - INTRODUCTION**

### **0.1 - Présentation générale du site**

Le site Natura 2000 FR 9301570 (PSIC) et FR 9312002 (ZPS) que nous appellerons dans un souci de simplification site “ des Préalpes de Grasse ” ou site dans le document, appartient aux Préalpes de Grasse (Alpes-Maritimes). Situé au nord de Grasse et de Vence, il constitue le premier relief important dominant le littoral de la Côte d’Azur.

Le site, d’une surface totale de mission de 19 000 ha, regroupe trois ensembles disjoints :

- à l’ouest, les plateaux de Caussols, Calern, la montagne de Thiey et leurs abords,
- à l’est, délimitée par les gorges du Loup qui séparent les deux entités, la zone de plateaux constituée par le col de Vence et ses abords,
- au nord, la forêt domaniale du Cheiron, située dans l’ubac de cette montagne, en contrebas de la station de Gréolières-les-Neiges.

La communauté scientifique s’est intéressée depuis de nombreuses décennies à cette région très riche sur les plans botaniques et faunistiques.

Haut lieu de tradition pastorale, le site est l’objet d’une nette déprise agricole.

Il est aussi le carrefour d’activités traditionnelles et de pratiques sociales nouvelles liées au tourisme.

Son inscription au réseau Natura 2000 est donc une suite logique et s’inscrit bien dans le souci de concilier préservation des richesses naturelles et activités humaines.

### **0.2 - Rappel de la démarche Natura 2000**

● La Directive européenne Habitats (92/43 CEE) est inspirée de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l’Europe (1989).

Son application contribuera à la réalisation des objectifs de la convention de Rio sur la diversité biologique, ratifiée par la France.

Le but principal de la Directive Habitats est de favoriser la biodiversité par le maintien, voire la restauration dans un état de conservation favorable des habitats naturels\* ainsi que des habitats d’espèces (faune et flore) d’intérêt communautaire\*, dans des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

● La Directive européenne Oiseaux (79/409 CEE) vise à la conservation de l’avifaune sauvage en Europe. Elle se traduira notamment par la mise en place d’un réseau de Zones de Protection Spéciales (ZPS).

Un habitat d’intérêt communautaire est un habitat naturel présent sur le territoire de l’Union Européenne en danger de disparition ou ayant une aire de répartition naturelle restreinte, ou constituant un exemple remarquable propre à l’une ou à plusieurs des six régions biogéographiques suivantes : atlantique, continentale, alpine, méditerranéenne, macaronésienne et boréale.

Un habitat prioritaire est un habitat naturel en danger de disparition présent sur le territoire de l’Union Européenne et pour la conservation duquel la communauté porte une responsabilité particulière compte tenu de la part de son aire de répartition naturelle comprise dans le territoire de l’Union Européenne.

Une espèce d’intérêt communautaire est une espèce animale ou végétale présente sur le territoire de l’Union Européenne, en danger, vulnérable, rare ou endémique.

Une espèce prioritaire est une espèce animale ou végétale présente sur le territoire de l’Union Européenne, en danger, vulnérable, rare ou endémique, et pour la conservation de laquelle la communauté porte une responsabilité particulière compte tenu de la part de son aire de répartition naturelle comprise dans le territoire de l’Union Européenne.

Ainsi doit être constitué un réseau écologique européen appelé Natura 2000 des Préalpes de Grasse réunissant l'ensemble des sites remarquables et représentatifs qui auront été sélectionnés en tant que ZSC ou ZPS.

● Il est demandé aux Etats membres d'atteindre cet objectif en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales afin de contribuer au développement durable.

● La Directive Habitats se veut être une directive de gestion. C'est une démarche avant tout contractuelle : les modes de gestion de type conventionnel ou contractuel, intégrant des activités humaines compatibles avec la préservation de la diversité biologique, seront recherchés et privilégiés.

La définition des modes de gestion et leur mise en œuvre doivent faire l'objet d'une concertation avec tous les interlocuteurs concernés, dont les représentants des propriétaires.

### **0.3 - Place du document d'objectifs dans la démarche**

Etabli sous la responsabilité et le contrôle de l'Etat, le présent document constitue une première étape qui a pour objet sur le site Natura 2000 des Préalpes de Grasse, au titre des directives habitat et oiseaux (pour la partie concernée) :

- d'inventorier les habitats et les espèces à protéger ainsi que leur état de conservation,
- d'identifier les pratiques et besoins d'ordre socio-économiques,
- de hiérarchiser les enjeux,
- de définir de façon concertée et cohérente des objectifs de gestion
- 

Le document d'objectifs sera suivi d'un document d'application où seront détaillées les mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs énoncés.

Ces mesures seront appliquées concrètement sur le site, notamment par le biais de “ contrats de service ”, signés entre l'Etat et les acteurs concernés.

## **TITRE 1 - ELEMENTS DESCRIPTIFS : CONSTATS ET INVENTAIRES**

### **1.1 - Le milieu physique**

#### *1.1.1. - Périmètre du site Natura 2000*

Le site d'environ 19 000 ha au total est constitué de trois entités :

- au nord, la partie supérieure de la forêt domaniale du Cheiron, sur la commune de Roquestéron-Grasse, constitue une entité disjointe située dans l'ubac du Cheiron, en contrebas de la station de Gréolières-les-Neiges.

L'altitude y varie de 1050 m à 1550 m.

- à l'ouest des gorges du Loup, la deuxième partie occupe les plateaux de Cavillone, Calern, Caussols, la montagne de They, le vallon de Nans.

Les limites nord sont la plaine de Canaux et le Gros Pouch.

La limite Ouest suit approximativement une ligne qui va du hameau des Amphons au Pas de la Faye.

La limite sud va du Pas de la Faye au col Ferrier, au plateau de la Malle, puis suit le vallon de la Combe jusqu'au bois de Gourdon.

L'altitude varie ici de 680 m à 1553 m.

- à l'est des gorges du Loup, la troisième entité est délimitée au sud par le rebord sud de la ligne des Baous, à l'est par la limite communale de Saint-Jeannet qui passe par le Jas Jausserand, et au nord par le vallon du Ruth, la Cagne et le rebord du bois de Garavagne.

Les altitudes varient de 310 m à 1268 m.

#### *1.1.2. - Topographie*

Les altitudes varient de 310 m au pont de la Cagne à 1550 m dans l'ubac du Cheiron.

L'altitude moyenne est celle des plateaux et s'établit aux alentours de 1000 m.

La région des Préalpes de Grasse est structurée au nord de Gréolières par des crêtes parallèles de calcaires durs, allongées d'est en ouest, séparées par des dépressions creusées dans les couches géologiques plus tendres. La partie la plus méridionale de cet ensemble est constituée par la ligne Cheiron - Audibergue.

Plus au sud, la plus grande partie du site occupe la région des plateaux calcaires karstiques séparés par des vallées très profondes (Siagne, Loup, Cagne) qui les entaillent du nord au sud en y creusant des gorges importantes.

Les plateaux s'interrompent brutalement au sud par des pentes soutenues le long de la ligne dite des Baous.

### **1.1.3. - Hydrographie**

A l'exception notable de la Cagne et de son affluent, le Malvan, il n'y a que très peu de cours d'eaux permanents à l'intérieur du site.

Sur les plateaux, l'eau s'infiltré dans le karst pour ressurgir au niveau des vallées du Loup, de la Siagne, de la Cagne ou de l'Estéron.

Il existe deux ruisseaux permanents à proximité du village de Courmes et un embut sur le plateau de Caussols, qui constitue un vaste système endogé.

La circulation souterraine de l'eau dans le karst est très importante. Cette région constitue " le château d'eau " naturel de la zone littorale des Alpes-Maritimes, à l'ouest du Var.

### **1.1.4. - Géologie et géomorphologie**

Les Préalpes de Grasse font partie des chaînes subalpines des Alpes externes, formées de massifs calcaires. Elles constituent la terminaison orientale de l'arc de Castellane. Les structures sont de direction générale est-ouest, comme l'anticlinal du Cheiron.

Au sud, les plateaux calcaires modelés par l'érosion karstique se terminent par une falaise, ou ligne des Baous, correspondant à un chevauchement majeur de l'arc de Castellane sur le pays provençal.

De Courmes à Saint-Jeannet, la coupure est nette et les terrains secondaires déplacés reposent sur une série d'âge tertiaire, dite " tertiaire de Vence ". Plus à l'ouest, la délimitation est moins marquée.

Au niveau tectonique, la région a subi une première phase Pyrénéo-provençale de la fin du Crétacé à la fin de l'Eocène, puis une seconde phase alpine de l'Oligocène au Pliocène. Les poussées, orientées nord-sud, ont engendré une succession de plis de direction Est-Ouest, et des chevauchements vers le sud.

La tectonique a affecté la couverture sédimentaire secondaire et tertiaire, décollée de son socle au niveau des gypses du Trias.

A partir du Lias et jusqu'à la fin de l'ère Secondaire, les Préalpes de Grasse ont été partagées entre une région de plate-forme au sud, où une mer peu profonde déposait des sédiments essentiellement carbonatés, et un bassin plus profond au nord, où prédominaient les sédiments pélagiques vaseux.

Au sud, dans le secteur concerné par le site, les terrains sont ainsi de type provençal, peu épais, avec une forte prédominance des niveaux calcaires, souvent dolomitiques, alors que plus au nord le faciès dominant est marno calcaire, approchant progressivement les caractères du domaine dauphinois.

Les roches rencontrées sur le site sont exclusivement des roches sédimentaires calcimagnésiques (calcaires, dolomies, marnes) et quelques formations superficielles

autochtones (altérites) et allochtones (formations de versant, éboulis, grèzes, brèches, colluvions, alluvions) sur les versants et fonds de vallons.

#### **1.1.5. - Pédologie**

Les sols constituent l'évolution ultime des substrats.

Les sols sur substrat carbonaté dominant et l'on peut observer toute la série des sols calcimagnésiques (lithosol, rendisol, calcosol, calcisol, brunisol), selon le degré d'évolution.

La fertilité de ce type de sols en climat méditerranéen, dépend presque exclusivement de la capacité de rétention en eau et de fait, de la quantité de terre fine. Sur les plateaux karstiques, les potentialités sont donc très limitées.

Sur alluvions ou colluvions, les sols sont régulièrement rajeunis et peu évolués. Ils occupent des surfaces restreintes.

#### **1.1.6. - Climat**

La région fait transition entre la plaine littorale typiquement méditerranéenne et le secteur alpin plus au Nord. A ce gradient Sud-Nord s'ajoute un gradient Ouest-Est avec une augmentation de la nébulosité et de l'humidité due à l'influence pluvieuse du climat ligure du golfe de Gènes, alors que la partie Ouest est d'affinité plus provençale.

Les premiers contreforts montagneux reçoivent l'essentiel des pluies qui remontent du littoral.

Au pied de la montagne du Cheiron, la région de Coursegoules constitue une enclave très arrosée.

La lame d'eau varie de 1050 mm/an au pied des Baous (Vence) à 1450 mm/an à Coursegoules.

Le climat est de type méditerranéen avec une sécheresse estivale marquée, toutefois compensée par une certaine nébulosité et des phénomènes orageux fréquents.

#### **1.1.7. - Etages bioclimatiques et séries de végétation**

##### ● Etage mésoméditerranéen

Il est localisé en adret et sa limite supérieure est classiquement fixée à 600 m. Toutefois il n'est pas rare d'observer des remontées de cet étage vers 800 m.

La végétation de l'étage mésoméditerranéen appartient aux séries suivantes :

- série du chêne vert (types occidental et oriental);
- série du chêne vert et du genévrier de Phénicie;
- série du chêne vert, frêne à fleurs et charme-houblon
- série méditerranéenne du chêne pubescent;
- série du peuplier blanc.

##### ● Etage supra-méditerranéen

En adret, entre 600 et 800 m et 1200/1300 m

En ubac, du fond des vallées jusqu'à 900/1000 m.

Les séries représentées sont :

- série supraméditerranéenne du chêne pubescent,
- série de l'ostrya.
- série supérieure du pin sylvestre

● Etage montagnard

Au dessus de 1200/1300 m en adret.

Au dessus de 900/1000 m en ubac :

- série mésophile du hêtre, souvent occupée par le pin sylvestre, avec sous séries à ostrya ou à sapin,

## **1.2. - Usages et activités sur le site**

### ***1.2.1. - Historique***

Une grande partie des paysages du site ont été façonnés par les **activités pastorales et agricoles**. Les territoires ont été gagnés sur les forêts originelles par des défrichements très anciens.

Dans ces landes et parcours, ponctués de rares forêts cantonnées dans les ubacs, l'élevage constituait l'activité dominante.

Des cultures vivrières étaient implantées sur les meilleures terres. Des terrasses installées en de nombreux lieux témoignent d'une utilisation intensive de l'espace et d'un souci d'entretien des écosystèmes.

La forêt, ressource de bois de chauffage et de construction, était très exploitée, essentiellement sous forme de taillis. Les boisements étaient également utilisés sous forme de parcours pour le cheptel.

A l'instar des autres zones rurales françaises, les crises agraires successives depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle et la saignée démographique due à la première guerre mondiale vident les campagnes de leur population.

Cet exode rural se poursuit jusqu'aux années 60/70 et entraîne de profondes modifications d'usages des territoires, amplifiées par les nouvelles données de l'économie agricole mondialisée.

Les cultures labourées sont désormais cantonnées aux meilleures terres que constituent les fonds de dolines ou de vallées, essentiellement à Caussols et Canaux.

L'élevage ovin perdure, mais utilise le territoire de manière beaucoup plus extensive. Cette moindre pression entraîne une remontée de la végétation et la colonisation de nombreuses terres par les landes et forêts de pin sylvestre.

Les forêts autrefois très exploitées sont également délaissées en grande majorité. Les taillis vieillissent et les boisements se referment, se densifient et s'étendent.

### ***1.2.2. - Activités agro-pastorales***

Les activités agricoles génèrent une part significative des emplois de la population active sur le site. En sus de l'aspect économique, elles constituent également une composante essentielle de la vie sociale des zones rurales et participent à l'entretien et la conservation d'un patrimoine culturel et paysager.

L'élevage est la principale activité agricole du site.

**La surface de terres labourées est faible** : elle est cantonnée au plateau de Caussols, à la plaine de Canaux. Ces cultures sont maraîchères ou céréalières. L'arboriculture est limitée à Caussols. Dans quelques dolines sont implantées des cultures à gibier.

Il existe un projet de remise en culture de terres sur Caussols pour produire des plantes aromatiques. **Le reste du site est presque entièrement voué au pastoralisme** et aux productions fourragères annexes, sous la forme de prés de fauche.

#### 1.2.2.1. Utilisation de l'espace et pratiques actuelles sur le site

##### ● Les systèmes d'élevage :

**22 troupeaux** ont été recensés sur la zone. Ces unités de troupeaux correspondent à un nombre plus élevé d'éleveurs car l'organisation juridique variée des exploitations (exploitations individuelles, co-exploitations, GAEC...) peut conduire à regrouper les animaux de plusieurs origines au sein d'un même troupeau.

L'élevage ovin domine avec environ 13 650 têtes pour seulement 410 caprins et quelques équins et bovins (une trentaine de bovins de race à viande chez un éleveur).

**Les ovins sont tous de races locales rustiques** avec une forte présence de brebis dites Communes, issues de croisement de races locales, et également en moindre proportion de races pures : Préalpes du sud, Mourérous (rouge de Péone) ou Mérinos d'Arles.

La race des caprins diffère selon les objectifs de production :

- **chèvres Communes ou de race Rove** pouvant être mélangées au troupeau de brebis ou individualisées en troupeau laitier à objectif de production peu élevé.

- **chèvres de race Alpine** conduites en troupeau spécialisé à forte orientation laitière.

La zone se caractérise par la présence de **30 éleveurs**. Leur nombre a considérablement diminué ces 50 dernières années. Toutefois la moyenne d'âge avoisine 42 ans, ce qui reste jeune dans le monde agricole.

Les systèmes d'élevage se déclinent en trois grandes catégories :

- **éleveurs spécialisés ovins viande pastoraux** : la taille moyenne du troupeau est élevée avec plus de 600 brebis. Certains sont sédentaires, lorsqu'ils disposent de parcours d'estive suffisants. D'autres transhument vers des pâturages d'altitude du département.

- **éleveurs spécialisés caprins fromagers pastoraux** : Au nombre de trois, la taille du troupeau est aux alentours de 50 chèvres en production.

- **éleveurs mixtes** qui cumulent deux troupeaux, ovin et caprin. Les caprins sont alors soit le support d'une activité fromagère, soit uniquement à vocation de production de viande.

### ● Les unités pastorales

Les 22 troupeaux recensés utilisent en fait 28 000 ha de parcours (débordant donc largement le site, dont les 19 000 ha sont utilisés en presque totalité).

La surface moyenne des unités pastorales s'établit à 1 200 ha. Toutefois, il existe de fortes disparités entre troupeaux. Les éleveurs caprins utilisent généralement des surfaces plus faibles que les troupeaux ovins viande et les sédentaires plus de surface que les transhumants.

Les unités représentées sur la carte ci-jointe constituent des unités d'utilisation du territoire.

Sur le périmètre, le taux de chargement se situe à 0,5 brebis ou chèvre / ha, soit 0,075 UGB/ha, ce qui est très faible.

Les surfaces pastorales sont complétées par des surfaces fourragères plus ou moins importantes, en prés de fauche ou plus rarement en céréales, essentielles pour l'alimentation hivernale du troupeau. Certains éleveurs sont auto-suffisants, mais la majorité d'entre eux doit acheter du foin ou des céréales en complément, leur production étant insuffisante, voire nulle pour ceux qui ne disposent pas de terres cultivables.

La structure foncière des territoires pastoraux est très disparate. Les terrains utilisés par les éleveurs ne sont que rarement leur propre bien, mais plutôt des propriétés privées ou communales.

Les terrains privés représentent l'essentiel de la surface. Ils regroupent souvent une multitude de parcelles et leur utilisation est le plus souvent faite sans réel droit ou par accords verbaux. Quelques propriétaires de domaines ou de surfaces importantes ont concédé de véritables baux ruraux. Toutefois ceci reste l'exception.

Les terrains communaux sont mis à disposition sous différentes formes :

- conventions pluriannuelles de pâturage ou concession de pâturage pour le cas des terrains bénéficiant du régime forestier.

- d'autres appliquant une taxe de pâturage à l'animal et le communal est ouvert à tous les éleveurs qui s'acquittent de cette redevance.

- enfin quelques unes ont abandonné la taxe de pâturage et laissent l'accès aux terrains communaux sans contribution particulière.

Les durées et périodes d'utilisation des territoires sont variables selon la localisation, la ressource pastorale disponible, les exigences alimentaires et la conduite du troupeau.

La période d'utilisation reste toutefois relativement fixe dans l'année pour chaque éleveur.

### ● Equipements pastoraux

Les cabanes pastorales utilisées sont généralement privées et aménagées par les éleveurs avec leur propres moyens. Leur état est variable selon les territoires.

Les points d'abreuvement, communaux ou privés, sont très inégalement répartis et parfois non entretenus.

L'utilisation de parcs clôturés fixes est très peu répandue.

### ● Ressources pastorales et milieux pastoraux

Les grands types de milieux pastoraux recensés sur la zone sont les suivants :

- les pelouses à brome et à brachypode, notamment dans les zones en terrasses,
- les grandes pelouses préalpines des plateaux et versants (lavandaies),
- les landes à genêts ou à buis,
- les chênaies pubescentes et quelques chênaies vertes,
- les boisements à pins sylvestres,
- les garrigues à cistes.

**Sur les grands espaces de plateaux** (Calern, Caussols, St Barnabé), la végétation est constituée d'une formation à ligneux bas (thym, lavande, ...) et de plantes herbacées entrecoupée par des affleurements rocheux. Quelques éléments ponctuels apportent une certaine diversité dans le paysage sous forme d'arbres isolés, de bosquets ou bois de chênes pubescents ou de pins sylvestres qui colonisent rapidement le territoire, mais aussi des taches d'arbustes souvent denses et difficilement pénétrables. Quelques pelouses drues apparaissent aussi, le plus souvent dominées par le brachypode penné, se présentant en taches allongées le long des talwegs (anciennes terrasses) ou en taches plus importantes en fond de vallon ou dans les dolines. Certains versants d'adret sont occupés par des formations à dominance arbustive (genêt cendré, spartier en jonc, calicotome épineux, genevriers Cade et Communs, buis) et sont moins parcourus par les troupeaux.

Enfin, une graminée, le brachypode penné, se développe dans la plupart des milieux étudiés. Plante vivace, sociale, à souche traçante et ramifiée, elle trouve son optimum dans les stations ouvertes ou semi-ombragées. Elle colonise rapidement les cultures et les prés abandonnés, où elle remplace progressivement les autres herbacées après cessation du pâturage. Elle est aussi favorisée par les incendies et les brûlages en raison de son système racinaire souterrain. Le brachypode jaunit assez vite en saison estivale et est peu apprécié par les ovins à ce stade.

**La valeur pastorale de ces différents milieux est très variable** selon la biomasse présente et en fonction du recouvrement arboré et arbustif. Elle reste assez faible dans l'ensemble. C'est dans les friches des anciennes terrasses que la phytomasse est la plus forte et que sont souvent présentes, à l'état de traces, de très bonnes espèces fourragères telles que le trèfle rampant, le dactyle, la fléole et le pâturin des prés. Néanmoins, ces surfaces pastorales sont bien mises à profit par les troupeaux, **la faible valeur pastorale de certains parcours étant compensée par des surfaces pâturables importantes**. De plus, la situation géographique et la diversité topographique des territoires, permettent une utilisation de nombreuses surfaces toute l'année. En hiver, le report sur pied des graminées constitue alors la principale ressource.

### ● Pratiques pastorales

Le cycle de production des animaux (traite, tonte, mise-bas, gardiennage...) est très consommateur en main d'oeuvre et limite le temps disponible pour mener d'autres activités au sein de l'exploitation ou en dehors de celle-ci.

La majorité des éleveurs ovins font agnelier leurs brebis en fin d'hiver. Selon le niveau d'autosuffisance alimentaire des exploitations (foin, céréales), le choix est fait de garder les animaux plus ou moins longtemps en bergerie.

La conduite du troupeau est fonction du type d'animaux, de la ressource alimentaire disponible et du mode de gardiennage.

**Le gardiennage des troupeaux est encore très répandu sur ce secteur**, les parcs électrifiés étant rares. Il est plus ou moins serré en fonction de la main d'œuvre disponible.

#### ● Valorisation des produits

La plupart des éleveurs ovins produisent des agneaux élevés à l'herbe, appelés « Tardons », vendus à l'automne.

Écoulée couramment auprès des maquignons locaux, la production est aussi en partie vendue directement, notamment à la population maghrébine.

L'organisation en filière ou sous forme de groupements de vente est quasi inexistante.

Les prix à la vente sont de plus en plus bas au fil des années, ce qui fragilise la filière ovine.

Les éleveurs ovins tirent plus leurs revenus des aides qui leur sont octroyées que de la vente de leur production. Leur revenu est par ailleurs le plus faible des productions agricoles au plan national.

Les éleveurs caprins vendent leur fromage directement à la ferme ou sur les marchés locaux. La demande est soutenue et ils ne rencontrent pas de difficultés d'écoulement.

Un certain nombre d'exploitations est d'ores et déjà très proche du label de l'agriculture biologique, sans avoir toutefois franchi le pas à ce jour.

#### 1.2.2.2. Principaux problèmes évoqués - Contraintes de gestion

Outre la faible rentabilité de leurs exploitations, les éleveurs sont soumis à d'autres contraintes:

##### ● Des contraintes liées aux caractéristiques des territoires pastoraux :

- **le manque d'équipements**, en particulier de points d'eau, d'abreuvoirs aménagés en de nombreux lieux, mais aussi de parcs de tri et de pâturage. Faute d'accès au foncier clairement défini, toute forme d'investissement est exclue sur des terrains utilisés par accords verbaux précaires.

- **les limites des territoires** n'ont souvent pas de définition claire, pour les raisons précitées. Il existe donc des conflits d'utilisation de certains espaces entre troupeaux voisins.

- **la fermeture des milieux** par enrichissement et reforestation amène une diminution de la quantité et de la qualité des surfaces pâturables.

##### ● Des contraintes liées aux autres usages :

- **une fréquentation touristique importante** et non maîtrisée amène le passage de chiens, randonneurs, vttistes, parapentistes sur la plupart des territoires du périmètre, avec des problèmes aigus en certains points.

Cette fréquentation induit des difficultés supplémentaires souvent très mal vécues des éleveurs, qui se sentent ignorés de ce public citadin qui s'approprie le territoire.

- **la concurrence alimentaire** peut être réelle localement entre animaux domestiques et faune sauvage.

(Source : CERPAM, février 2000. Analyse des activités pastorales dans le périmètre Natura 2000 PR 74. Sandrine MICHAUD et Karine METAIS).

### **1.2.3. Les activités forestières**

La surface boisée du site Natura 2000 représente environ 7000 ha, soit 37 % de la superficie totale.

#### **1.2.3.1. Les grands types de formations boisées**

● Les forêts de pin sylvestre, souvent de constitution récente. Suite à la déprise agricole, elles occupent dans la plupart des cas d'anciens espaces pastoraux.

● Quelques sapinières sont présentes en forêt domaniale du Cheiron.

● Les boisements de chêne pubescent

● Les forêts de chêne vert. Elles sont de plusieurs types :  
- forêts rupicoles  
- forêts xérothermophiles  
- boisements en mélange avec le frêne à fleur et l'ostrya dans les vallées du Loup et de la Cagne.

● Les forêts de charme-houblon (*ostrya carpinifolia*).

● Les forêts de hêtre sont des formations résiduelles dans cette région où la plupart des forêts ont été autrefois défrichées. Elles occupent quelques ubacs.

● Les reboisements récents ou anciens (cèdre, pin noir, sapins méditerranéens, douglas, noyer, Cormier ou feuillus divers) représentent une faible surface (moins de 1 %) et sont essentiellement situés dans le secteur de Saint-Vallier-de-Thiey.

#### **1.2.3.2. La structure de propriété**

Il existe trois statuts de propriété :

● Les forêts domaniales, propriétés de l'Etat et gérées par l'Office National des Forêts représentent 825 ha, soit 12 % de la surface boisée.

Les principaux terrains domaniaux se situent à Nans (Saint-Vallier-de-Thiey) et sur l'ubac du Cheiron (Roquesteron Grasse). Ils sont dotés d'un plan de gestion (aménagement forestier).

Nom	Surface totale (ha)	Surface dans le site (ha)
Forêt domaniale de Nans	441	441
Forêt domaniale du Loup	100	67
Forêt domaniale du Cheiron	1392	317

- Les forêts de collectivités relevant du régime forestier

Ces forêts sont la propriété des communes. Le gestionnaire est l'Office National des Forêts. Elles représentent 1469 ha soit 21 % de la surface boisée, et doivent faire l'objet d'un aménagement forestier.

Liste des forêts relevant du régime forestier

Nom	Surface totale (ha)	Surface dans le site (ha)
Forêt communale de Caussols	307	307
Forêt communale de Saint-Vallier de Thiey	250	24
Forêt communale de Cipières	102	27
Forêt communale de Gréolières	2864	96
Forêt communale de Coursegoules	315	257
Forêt communale de La Gaude	68	43
Forêt communale de Gourdon	616	435
Forêt communale de Tourrettes sur Loup	142	44
Forêt communale d'Escragnoles	1615	236

- Les forêts privées représentent le surplus, soit environ 4700 ha ou 67 % de la surface boisée. L'essentiel appartient à des propriétaires particuliers. La part des formations boisées appartenant aux collectivités locales, mais ne bénéficiant pas du régime forestier, n'est toutefois pas négligeable (estimée de 20 à 25 % de cette surface).

Les propriétés forestières appartenant à des particuliers sont généralement de petite taille, souvent morcelées.

Les grandes propriétés privées sont peu nombreuses, seuls quelques propriétaires ont élaboré un Plan Simple de Gestion (PSG) sur le site.

### 1.2.3.3. Historique des forêts sur le site

Les formations boisées ont été **massivement défrichées autrefois** pour créer des espaces favorables à l'agriculture et au pastoralisme.

**Les zones forestières résiduelles étaient exploitées de manière importante** pour en extraire le matériau bois, pour la construction ou le chauffage, et y produire du charbon de bois. Les forêts étaient également généralement pâturées.

**La tendance s'est inversée avec la déprise agricole au XX<sup>ème</sup> siècle** et une surface importante d'anciens parcours pastoraux est aujourd'hui occupée par des formations forestières pionnières, au premier rang desquelles les pinèdes de pin sylvestre.

Le développement des énergies fossiles a **entraîné une forte régression des volumes de bois exploités**. La valeur intrinsèque du matériau bois produit localement a chuté. La pression

d'exploitation forestière a ainsi fortement diminué, et s'est limitée aux zones où elle reste rentable c'est à dire dans les secteurs facilement accessibles. De ce fait, la surface de forêt potentiellement exploitable sur le site est aujourd'hui faible par rapport au passé.

#### 1.2.3.4. La gestion actuelle des forêts sur le site

Les documents de gestion publics (aménagement forestiers) ou privés (plan simple de gestion) des forêts du site précisent les vocations suivantes :

- Une faible valorisation économique du bois :
  - ➔ les taillis de feuillus sont susceptibles de fournir du bois de chauffage (chêne, ostrya, hêtre...). Quelques hêtraies sont converties en futaies (Caussols).
  - ➔ quelques propriétaires privés ou publics ont investi pour réaliser des plantations dans les meilleurs sols dans l'espoir d'y produire du bois d'oeuvre. Ce type d'intervention reste rare du fait des conditions naturelles généralement défavorables.
  - ➔ Les pins sylvestres sont essentiellement valorisés en bois de trituration.
- La protection générale des milieux naturels et des paysages est une vocation dominante, localement affirmée sur des espaces remarquables (cf. projet de création d'une Réserve Biologique Domaniale en forêt domaniale du Cheiron).
- Le pastoralisme s'exerce dans un certain nombre de formations boisées comme les pinèdes sylvestres ou les chênaies pubescentes. La plupart des forêts sont d'ailleurs incluses dans des unités pastorales.
- L'accueil du public, pour la promenade, la cueillette, le pique-nique et comme support de nombreuses activités sportives (randonnée à pied, à vélo, à cheval...).
- L'activité cynégétique (chasse) est importante, au vu de la densité des grands ongulés sauvages présents sur le site et des possibilités de valorisation par les propriétaires disposant d'une surface conséquente.
- La protection face aux risques naturels (érosion, chutes de pierres, glissements) a justifié certains travaux localisés par le passé.
- La PFCI (Protection des Forêts Contre l'Incendie): Afin d'assurer la sécurité du public et la protection des espaces contre le feu, de nombreux équipement routiers et hydrants sont en place sur le site. Des coupures de combustibles sont réalisées par débroussaillage et brûlage dirigé.

#### 1.2.3.5. La production forestière et ses débouchés

**La forêt occupe sur le site des substrats souvent peu favorables à la production de bois de qualité**, dans un contexte méditerranéen à sécheresse estivale marquée (mais néanmoins atténuée à l'étage montagnard).

Les zones potentielles pour la production de bois d'œuvre sont rares. L'essentiel de la surface forestière est plutôt susceptible de fournir du bois de chauffage (feuillus) ou d'industrie (pins).

Les exploitations du bois d'œuvre sont aujourd'hui très marginales. Quelques propriétaires ont toutefois réalisé des plantations sur des sols favorables susceptibles de donner de bons produits à terme, mais les surfaces concernées sont infimes.

La demande en bois de chauffage est réelle, mais l'offre est limitée. Les coupes ne sont rentables que pour les secteurs correctement desservis par des routes ou des pistes.

Le bois d'industrie (trituration) est aujourd'hui extrêmement difficile à commercialiser en raison de l'éloignement des centres d'utilisation (Tarascon), des coûts de mobilisation et de transport.

Dans ce contexte, **les revenus de la production forestière sont très faibles**, voire nuls, pour les propriétaires qui ne peuvent espérer financer la gestion de leurs boisements par les ventes de coupes. Il en ressort un certain désintérêt d'une partie des propriétaires. Les plus dynamiques concentrent leurs interventions sur les secteurs les plus productifs et bien desservis, ou tentent de mettre en valeur d'autres fonctions de la forêt.

#### 1.2.3.6. Perspectives et éléments de dynamique naturelle

La part de boisements susceptibles d'exploitation peut s'estimer à 20% de la surface forestière actuelle, orientée principalement vers la ressource bois énergie ou bois d'industrie.

Une large part de la forêt actuelle du site n'est aujourd'hui plus "économiquement" exploitable et sera probablement amenée à évoluer naturellement à l'avenir.

En l'absence d'interventions humaines, ou d'incendies, les grands traits d'évolution sont les suivants :

- Enfrichement et reforestation plus ou moins rapide des espaces ouverts, clairières, par le pin sylvestre, les genêts, le buis...
- Evolution des landes et garrigues vers des boisements, le plus souvent de pins, dans un premier cycle de recolonisation forestière.
- Evolution des pinèdes mûres vers des peuplements plus proches du climax : hêtraies, chênaies, ostryaies.

Le pin sylvestre, qui couvre une surface considérable, n'est le plus souvent qu'une essence de transition entre espaces pastoraux à l'abandon et climax forestiers feuillus.

- Densification et vieillissement des peuplements feuillus de chêne ou hêtre. En certaines positions, l'ostrya colonise les peuplements ouverts.

#### **1.2.4. Les activités de loisirs**

Le site domine directement la bande littorale de la Côte d'Azur où résident de manière permanente près d'un million d'habitants en ce qui concerne les Alpes-Maritimes.

Aux résidents permanents, il convient d'ajouter la fréquentation touristique départementale (70 millions de nuitées). La plupart des touristes résident eux aussi sur la zone littorale.

Premier espace à l'aspect "naturel" et "sauvage" rapidement accessible en voiture depuis les zones urbaines ou les principaux lieux de résidences touristiques, le site fait logiquement l'objet d'une **fréquentation en constante augmentation** depuis les deux dernières décennies.

Cette fréquentation revêt deux aspects principaux :

- un public de circuits touristiques de découverte des villages typiques et des sites grandioses (Loup, Cheiron, plateaux...), généralement en voiture, et n'excédant que très rarement la journée.

- un public de proximité, qui connaît déjà le site, le pratique comme support d'activités sportives, ludiques ou comme lieu de promenade et de détente.

En certains lieux, la fréquentation peut être vraiment très importante, en particulier le week-end ou pendant les vacances. Elle n'excède que rarement la journée. La capacité d'hébergement sur le site peut d'ailleurs paraître très modeste en regard du nombre de visiteurs, à l'exception notable de la station de ski de Gréolières-les-Neiges.

##### **1.2.4.1. Utilisation de l'espace : Pratiques actuelles**

(voir carte ci contre)

La fréquentation touristique est basée, soit sur la découverte des patrimoines culturels et paysagers par un public parcourant essentiellement villages, points de vue, routes et ne s'éloignant guère de son véhicule, soit par des visiteurs à la recherche d'espaces naturels constituant un support d'activités variées.

Le premier type de public n'interfère guère avec les espaces naturels, alors que le second, lui, les recherche.

Une part importante des visiteurs désire avant tout un lieu de détente pour le pique-nique, pratiquer quelques jeux et faire une promenade dans un cadre agréable.

Parmi les espaces très prisés, peuvent être cités le plateau de Caussols, le village de Gourdon, le Col de Vence, Saint-Barnabé, Coursegoules et le domaine des Courmettes.

En dehors des abords immédiats de certains villages, les lieux équipés pour accueillir ce type de public sont inexistant dans les espaces naturels du site (pas d'aires de pique nique aménagées, de tables - bancs...).

#### **Les activités sportives :**

● **La randonnée pédestre** est très pratiquée sur le site qui est traversé par le GR4 (la Malle, Caussols, Calern) et le GR51 (Gourdon, Courmes, Saint-Barnabé, Col de Vence, Gorges de la Cagne, Saint-Jeannet).

De nombreux itinéraires sont inscrits au plan départemental de la randonnée pédestre, balisés et entretenus par le Conseil Général, et figurent sur divers guides, dont les brochures "Randoxygène" du Conseil Général distribuées dans les offices de tourisme :

- Circuit du plateau de Courmes à Saint-Barnabé
- Collet des Graus de Pons à Cipières
- Plateau de Calern
- Montagne de Thiey au départ de Nans

D'autres circuits balisés font l'objet d'une fréquentation régulière des randonneurs :

- Circuits en forêt domaniale du Cheiron au départ de la station de Gréolières-les-Neiges.
- Pic de Courmettes et Puy de Turrettes au départ du domaine des Courmettes ou de Saint-Barnabé.
- Le Plan des Noves.
- Le Baou de Saint-Jeannet et le Castellet au départ de Saint-Jeannet.
- La montagne de Thiey au départ de Canaux.
- Les crêtes du Haut Montet au départ de Caussols.
- Le plateau de Cavillore.
- Le vallon de Nans et la forêt de Caussols.
- Les crêtes entre le Col Ferrier et le Pas de la Faye.

● **Le vélo tout terrain**, sport d'apparition relativement récente, est très pratiqué sur le site.

Certains itinéraires, balisés et entretenus par le Conseil Général, figurent dans les guides Randoxygène :

- Le tour du plateau de Saint-Barnabé par Garavagne et le Col de Vence, au départ de Coursegoules.
- Le plateau de Cavillore (circuit très difficile et donc peu pratiqué).
- Le tour du plateau de Calern.

De nombreux autres itinéraires sont également fréquentés et promus par divers guides spécialisés.

● **L'escalade** se pratique depuis longtemps sur le Baou de Saint-Jeannet.

La pratique s'est fortement développée dans le sens de l'équipement de nouveaux sites à une époque récente dans les gorges du Loup et, dans une moindre mesure, de la Cagne.

D'autres sites mineurs existent également à Caussols.

● **Le parapente et le vol libre** sont des activités également très pratiquées tout au long de l'année.

En raison des conditions climatiques et de l'aérodynamisme favorable sur les premiers reliefs des Baous, des sites de décollage comme Gourdon sont très courus.

● **Le canyoning et la randonnée aquatique** se pratiquent sur une grande portion de la Cagne, essentiellement en été.

● **La baignade est** très appréciée dans la Cagne en amont du captage d'eau du Riou (malgré l'interdiction par arrêté municipal liée aux risques de chute de pierres).

● **La spéléologie** : Le site renferme environ 500 des 2300 cavités recensées dans le département par le Comité Départemental de Spéléologie (CDS 06). En particulier les plateaux de Caussols et Calern abritent un important réseau hydrographique souterrain et constituent un site privilégié d'exploration souterraine.

Environ 400 personnes pratiquent la spéléologie dans le département, dont 240 sont licenciés auprès du Comité Départemental de Spéléologie (CDS 06).

Cette association, qui possède une représentativité certaine des pratiquants, est délégataire de service public auprès du Ministère de l'Environnement pour la gestion du milieu souterrain.

L'association "Lou Pays" à ANDON encadre environ 1000 personnes par an, dont un important public scolaire, dans l'initiation à la découverte du monde souterrain.

Quelques cavités du site, comme l'aven Cresp, servent de support à ces sorties accompagnées.

● **L'équitation** se pratique à proximité de quelques fermes équestres (Caussols, Col de Vence, ferme du Caire, Saint-Vallier-de-Thiery).

● **La pêche** se pratique essentiellement dans la Cagne. Les poissons capturés sont surtout la truite, et dans une moindre mesure le barbeau méridional.

L'alevinage et les lâchers avant ouverture sont des pratiques en nette diminution ces dernières années.

● **La chasse** est une activité très populaire et vivace sur le site et se pratique sur la grande majorité des espaces.

Chaque commune possède son association de chasse.

Certains grands domaines constituent des chasses privées.

Les gibiers recherchés sont les grands ongulés, très abondants sur le site et dont les populations ont fortement augmenté au cours des 20 dernières années : sanglier, cerf, chevreuil. Ces gibiers sont essentiellement chassés en battues.

Le petit gibier (lièvre, faisan, perdrix rouge, bécasse...) est encore bien présent sur le site et fait parfois l'objet d'élevages et de lâchers.

La plupart des sociétés entretiennent des cultures à gibier ou autres agrainoirs pour tenter de sédentariser les animaux recherchés.

● **La cueillette** reste une activité très populaire, en particulier à la saison des champignons, qui draine un public nombreux dans les bois et garrigues.

A noter également la cueillette des herbes aromatiques, à usage le plus souvent familial, mais parfois à usage commercial. D'autres plantes sont également recherchées pour les bouquets et font parfois l'objet de coupe ou d'arrachage peu scrupuleux, sans l'autorisation du propriétaire.

En dépit de l'arrêté préfectoral sur l'interdiction de la commercialisation des lichens fruticuleux et foliacés, ces derniers sont récoltés, notamment au Col de Vence.

● **Les sports d'hiver** se pratiquent à la station de Gréolières-les-Neiges, située à proximité immédiate de la forêt domaniale du Cheiron. Les domaines de ski alpin et de ski de fond ne concernent pas le site.

En revanche, de plus en plus de promeneurs partent à la découverte des sentiers de la forêt domaniale du Cheiron, à pied ou en raquettes à partir de la station.

Par fort enneigement, la raquette se pratique aussi sur le plateau de Calern et sur la montagne de Thiey.

#### 1.2.4.2. Principaux problèmes évoqués : Perspectives

Une très forte fréquentation toujours croissante s'exerçant sur des espaces naturels essentiellement privés ne peut se développer sans créer **d'importants conflits d'usage**.

L'appropriation de l'espace naturel par un public citoyen est très mal vécue des propriétaires, éleveurs, acteurs forestiers ou pratiquants de loisirs plus traditionnels.

Les retombées économiques étant très souvent limitées, voire nulles pour les propriétaires, le développement touristique est fréquemment mal perçu et cet afflux est très largement subi par les acteurs locaux.

**Les aménagements d'accueil ou d'information qui pourraient limiter les impacts négatifs sont inexistantes ou insuffisants** : les propriétaires privés n'estiment pas avoir vocation à les réaliser, les communes n'ont que des moyens financiers limités ou n'ont souvent pas la maîtrise foncière des terrains concernés, voire ne souhaitent pas contribuer à renforcer la fréquentation.

La divagation de chiens à proximité des troupeaux, le passage répété d'engins motorisés, de VTT, de randonneurs, l'occupation d'espaces privés par les promeneurs sont les sujets les plus couramment évoqués.

Les pratiques sportives nouvelles, très consommatrices d'espaces naturels autrefois peu fréquentés par l'homme, comme l'escalade dans les falaises, le canyoning, le vol libre, la spéléologie ont encore plus contribué à ce sentiment d'envahissement.

Au vu de la situation du périmètre Natura 2000 à proximité immédiate des villes de la Côte d'Azur et que la fréquentation ne peut qu'augmenter dans les années qui viennent. Il sera donc nécessaire d'anticiper les effets de cette incontournable demande sociale d'espaces naturels de proximité.

### ***1.2.5. Les activités économiques***

Les activités économiques s'exerçant sur le site, hors l'agriculture et la forêt déjà évoquées dans les paragraphes précédents, concernent essentiellement le tourisme et l'accueil du public. La plupart des villages disposent de capacités d'accueil touristique sous forme d'hôtels, restaurants et gîtes meublés. L'essentiel de ces hébergements se situe toutefois hors des limites du site.

La station de ski de Gréolières-les-Neiges draine une clientèle importante, en période d'enneigement. Elle se situe en bordure du site (forêt domaniale du Cheiron), le réseau de pistes de ski alpin ou de fond se développent hors du site lui-même.

A l'intérieur du périmètre sont à noter quelques structures d'accueil pour la pratique de l'équitation (Col de Vence, Caussols), et de rares hébergements sous forme d'hôtels ou de meublés (Col de Vence, Caussols).

Le domaine des Courmettes est un site d'accueil pour des stages et séjours thématiques à vocations variées.

Les terrains servent également de support à des professionnels des sports natures pour des stages ou sorties accompagnées en escalade, VTT, spéléologie, canyoning, vol libre, parapente, ULM, découverte de la nature.

L'observatoire du CERGA à Calern dépend du ministère de l'Education Nationale.

Une activité de distillerie d'herbes aromatiques est en cours d'implantation à Caussols.

### ***1.2.6. Habitats permanents***

**Les zones d'habitats sont pour la quasi-totalité hors du périmètre du site.** Quelques habitations dispersées sont situées sur le plateau de Caussols, à Canaux, aux alentours du Col de Vence, à la Malle et dans le vallon de Nans.

### ***1.2.7. Activités liées à la sensibilité aux risques naturels***

● **Le risque incendie** important a conduit à la mise en place d'un réseau d'équipements à vocation DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie) notable sur le site, et à son entretien dans le cadre des politiques départementales de prévention des feux de forêt :

- pistes DFCI.
- points d'eau et citernes pour les véhicules terrestres et HBE (accessible aux hélicoptères bombardiers d'eau).
- poste de guet des Courmettes en période estivale.
- débroussaillage de sécurité le long des routes et de certaines pistes.
- entretien de coupe feux.
- brûlages dirigés pour prévenir des mises à feu sauvages.
- patrouilles de surveillance et de guet "armés".

Le risque potentiel existe en condition de sécheresse estivale, essentiellement dans les zones basses et exposées. Toutefois **c'est surtout en période hivernale que se produisent la majorité des feux en montagne**. La remontée de la végétation et l'abondance des formations arbustives à genêts sont des facteurs aggravants du risque.

Les statistiques des incendies connus entre 1931 et 1998 montrent une surface de 2071 ha de terrains incendiés au moins une fois. Ce chiffre est probablement sous estimé.

- Quelques forêts domaniales ont fait l'objet de travaux de revégétalisation pour lutter contre les **phénomènes d'érosion** et les débordements torrentiels du siècle dernier, quand les versants très déboisés n'absorbaient plus les fortes précipitations (série RTM du Loup). Aujourd'hui ces phénomènes sont très atténués.

### **1.3. – INVENTAIRE DES RICHESSES DU SITE**

#### *1.3.1. Richesses biologiques*

Le travail d'inventaire mené sur le site dans le cadre du document d'objectif a consisté à relever :

- Les habitats naturels d'intérêt communautaire au sens de l'annexe I de la directive européenne 92/43 sur l'ensemble du site. Les habitats ont fait l'objet d'une cartographie à l'échelle du 1:10 000<sup>ème</sup>.
- Les espèces d'intérêt communautaire des annexes II et IV de la directive européenne 92/43 sur l'ensemble du site.
- Les espèces d'intérêt communautaire de l'annexe I de la directive européenne "oiseaux" 79/409 uniquement dans le périmètre concerné par la ZICO PAC 26 des Préalpes de Grasse.

Les points de contact de ces espèces ont fait l'objet d'une cartographie dans la mesure des données disponibles et fiables.

Les autres espèces des annexes V de la directive européenne 92/43, de l'annexe II de la directive 79/409 ou espèces d'intérêt patrimonial évidentes sur le site, sont citées pour mémoire.

### 1.3.1.1. Les habitats naturels d'intérêt communautaire

#### 1.3.1.1.1. Notion d'habitat naturel

Un **habitat naturel** est un milieu naturel dans lequel "habitent" une espèce ou un groupe d'espèces.

Il se compose du **biotope** (milieu physique où s'épanouit la vie) et de la **biocénose** (ensemble des êtres vivants associés).

Sur le terrain, certains habitats se présentent parfois en mélange au sein d'un même site ; on parle alors de **mosaïque d'habitats**.

On parle d'**écocomplexe** quand l'association d'habitats revient de manière récurrente selon la situation géomorphologique.

#### 1.3.1.1.2. Cartographie des habitats naturels

Les habitats naturels du site ont fait l'objet d'une cartographie détaillée à l'échelle 1/10000. Celle-ci a été réalisée à l'aide de photographies aériennes au 1/10000, sur lesquelles les contours des habitats ont été tracés directement sur le terrain. La période de prospection s'est étalée sur plus de trois ans, de 1999 à 2001. Les données de terrain et la cartographie ont ensuite été rentrées sur Système d'Information Géographique (SIG logiciel Data Expert), en utilisant notamment des orthophotoplans

Pour caractériser chaque habitat, nous avons utilisé la nomenclature CORINE biotopes, qui est un catalogue typologique hiérarchique des habitats européens utilisé pour la détermination et la cartographie des habitats dans les sites Natura 2000. Un code CORINE est associé à chaque habitat.

Les habitats communautaires et prioritaires sont en plus assortis d'un code Natura 2000 (ou code EUR 15), issu du Manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne, version EUR 15/2, octobre 1999. Celui-ci propose des « définitions scientifiques claires et opérationnelles » des types d'habitats prioritaires et communautaires de l'annexe I de la Directive Habitats, Faune, Flore 92/43/CEE, plus précises que celles données dans le catalogue CORINE biotopes.

Dans le cas d'habitats en mosaïque, la proportion de chaque formation figure dans les tables associées à l'élément surfacique. Il est ainsi possible à l'aide du S.I.G. de représenter les secteurs de présence d'un habitat, même non dominant, et d'estimer les surfaces respectivement couvertes par chaque habitat.

<p style="text-align: center;"><b>Habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site natura 2000 PR74</b></p>
---

\* Habitat prioritaire

Nom de l'habitat	Code CORINE	Code EUR15
<b>LANDES ET FRUTICEES</b>		
- Landes en coussinets à Genêt de Villars ( <i>Genistion lobelii</i> )	31.7456	4090
- Pelouses à fabacées des crêtes ventées et des plateaux karstiques des Préalpes méridionales ( <i>Genistion lobelii</i> )	31.7456	4090
<b>FRUTICEES SCLEROPHYLLES</b>		
- Matorrals à Genévrier oxycèdre	32.131	
- Matorrals à Genévrier de Phénicie	32.1321	5210
- Matorrals à Genévrier commun	32.134	
<b>PELOUSES CALCICOLES SECHES ET STEPPEES</b>		
- Pelouses calcaires karstiques à Valériane tubéreuse * ( <i>Valerianion tuberosae</i> )	34.11	6110
- Pelouses calcicoles semi-sèches ( <i>Festuco-Brometalia</i> )	34.3264	6210
- Communautés méditerranéennes annuelles sur sols superficiels* ( <i>Thero-Brachypodium distachyae</i> )	34.5131	6220
<b>PELOUSES ALPINES ET SUBALPINES</b>		
- Pelouses écorchées à Avoine toujours verte ( <i>Ononidion cenisiae</i> )	36.432	6170
<b>PRAIRIES HUMIDES ET MEGAPHORBIAIES</b>		
- Prairie humide à Molinie sur calcaire ( <i>Molinion caeruleae</i> )	37.311	6410
- Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes ( <i>Molinio arundinaceae-Holoschoenion vulgaris</i> )	37.4	6420
<b>PRAIRIES MESOPHILES</b>		
- Pelouses mésophiles de fauche de basse altitude ( <i>Arrhenatherion elatioris</i> )	38.22	6510
<b>FORETS CADUCIFOLIEES</b>		
- Evonymaies et tillaies hygrosiaphiles ( <i>Tilio-Acerion</i> )*	41.4	9180
- Tillaies à Erable à feuilles d'obier des pentes d'éboulis calcaires* ( <i>Tilion platyphyllis</i> )	41.4	9180
Bois méditerranéens à <i>Taxus baccata</i>	42.A76	9580

Nom de l'habitat	Code CORINE	Code EUR15
<b>FORETS RESINEUSES</b>		
- Pinèdes provenço-liguriennes de pin d'Alep	42.843	9540
<b>FORETS SEMPERVIRENTES SANS RESINEUX</b>		
- Forêts de chêne vert mésoméditerranéennes ( <i>Viburno-Quercetum ilicis</i> , <i>Epipactido-Quercetum ilicis</i> )	45.31	9340
- Forêts de chêne vert à Frênes à fleurs ( <i>Orno-Quercetum ilicis</i> )	45.319	9340
- Forêts de chêne vert à Charmes-houblon ( <i>Ostryo-Quercetum ilicis</i> )	45.319	9340
- Forêts de chêne vert supraméditerranéennes	45.32	9340
- Forêts de chêne vert supraméditerranéennes à buis	45.32	9340
- Chênaie verte saxicoles à Genévrier de Phénicie ( <i>Junipero phoeniceae-Quercetum ilicis</i> )	45.32	9340
<b>MARAI, TOURBIERES ET SOURCES</b>		
- Dépôts de tufs des cascades et des rochers calcaires humides* ( <i>Adiantion capilli-veneris</i> )	54.12	7220
<b>EBOULIS</b>		
Eboulis calcaires supraméditerranéens des Alpes-Maritimes à Galeopsis de Reuter ( <i>Stipion calamagrostis</i> )		
- variante mésophile à <i>Galeopsis reuteri</i>	61.311	8130
- variante thermophile à <i>Centranthus ruber</i>	61.311	8130
<b>FALAISES CONTINENTALES ET ROCHERS EXPOSES</b>		
- Falaises calcaires ibéro-méditerranéennes ( <i>Asplenion glandulosi</i> )	62.1111	8210
- Falaises calcaires des Alpes maritimes et ligures ( <i>Saxifragion-lingulatae</i> )	62.13	8210
- Pavements calcaires et dalles à Orpins*	62.3	8240
- Lapiaz à fougères*	62.3	8240
<b>GROTTE</b>		
- Grottes et avens	65	8310
- Balmes à Orpin à odeur suave	65.4	8310
- Groupement nitrophile des Balmes à Rapette couchée et Ortie dioï que ( <i>Onopordion acanthii</i> ).	65.4	8310

### 1.3.1.2. Les espèces d'intérêt patrimonial du site

#### 1.3.1.2.1. Les espèces protégées au titre des directives européennes

● Directive habitats :

- Les espèces figurant à l'annexe II permettent la désignation d'un site Natura 2000 et justifient de la protection stricte de leur habitat à travers la création de ZSC (Zones Spéciales de Conservation).

- Les espèces figurant à l'annexe IV font l'objet d'une protection stricte.

(NB : Les espèces des annexes II et IV sont toutes intégralement protégées au titre de la réglementation française).

- Les espèces figurant à l'annexe V peuvent être prélevées sous réserve de mesures de gestion adaptées (ex. : limitation de cueillette).

**Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire présentes  
sur le site Natura 2000 PR 74**

Nom espèce latin	Nom espèce français	Classification Directive habitats Annexe		
		II	IV	V
<b>Animaux</b>				
<b>VERTEBRES</b>				
<b>MAMMIFERES</b>				
<b>CHIROPTERA</b>				
<b>Rhinolophidae</b>				
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	GRAND RHINOLOPHE	X	X	
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	PETIT RHINOLOPHE	X	X	
<b>Vespertilionidae</b>				
<i>Eptesicus serotinus</i>	SEROTINE COMMUNE		X	
<i>Hypsugo savii</i>	VESPERE DE SAVI		X	
<i>Miniopterus schreibersi</i>	MINIOPTERE DE SCHREIBERS	X	X	
<i>Myotis bechsteini</i>	VESPERTILION DE BECHSTEIN	X	X	
<i>Myotis blythi</i>	PETIT MURIN	X	X	
<i>Myotis daubentoni</i>	VESPERTILION DE DAUBENTON		X	
<i>Myotis emarginatus</i>	VESPERTILION A OREILLES	X	X	
	ECHANCREES			
<i>Myotis leisleri</i>	NOCTULE DE LEISLER		X	
<i>Myotis nattereri</i>	VESPERTILION DE NATTERER		X	
<i>Pipistrellus kuhli</i>	PIPISTRELLE DE KUHL		X	
<i>Pipistrellus nathusii</i>	PIPISTRELLE DE NATHUSIUS		X	
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	PIPISTRELLE COMMUNE		X	
<i>Plecotus auritus</i>	OREILLARD ROUX		X	
<i>Plecotus austriacus</i>	OREILLARD GRIS		X	
<b>Molossidae</b>				
<i>Tadarida teniotis</i>	MOLOSSE DE CESTONI		X	
<b>CARNIVORA</b>				
<b>Mustelidae</b>				
<i>Lutra lutra</i>	LOUTRE D'EUROPE	X	X	
<i>Martes martes</i>	MARTRE DES PINS			X
<b>Viverridae</b>				
<i>Genetta genetta</i>	GENETTE D'EUROPE			X
<b>ARTIODACTYLA</b>				
<b>Bovidae</b>				
<i>Rupicapra rupicapra</i>	CHAMOIS			X
<b>REPTILES</b>				
<b>SAURIA</b>				
<b>Lacertidae</b>				
<i>Lacerta viridis</i>	LEZARD VERT		X	
<i>Podarcis muralis</i>	LEZARD DES MURAILLES		X	
<b>OPHIDIA</b>				
<b>Colubridae</b>				

<i>Coluber viridiflavus</i>	COULEUVRE VERTE ET JAUNE		X	
<i>Coronella austriaca</i>	CORONELLE LISSE		X	
<i>Elaphe longissima</i>	COULEUVRE D'ESCALAPE		X	
<b>Viperidae</b>				
<i>Vipera ursinii</i>	VIPERE D'ORSINI	X	X	
<b>AMPHIBIENS</b>				
<b>CAUDATA</b>		II	IV	V
<b>Plethodontidae</b>				
<i>Speleomantes ambrosii</i>	SPELERPES BRUN	X	X	
<b>ANOURA</b>				
<b>Ranidae</b>				
<i>Rana dalmatina</i>	GRENOUILLE AGILE		X	
<i>Rana temporaria</i>	GRENOUILLE ROUSSE			X
<b>Hylidae</b>				
<i>Hyla meridionalis</i>	RAINETTE MERIDIONALE		X	
<b>POISSONS</b>				
<b>CYPRINIFORMES</b>				
<b>Cyprinidae</b>				
<i>Barbus meridionalis</i>	BARBEAU MERIDIONAL	X		X
<b>INVERTEBRES</b>				
<b>ARTHROPODES</b>				
<b>CRUSTACEA</b>				
<b>Decapoda</b>				
<i>Austropotamobius pallipes</i>	ECREVISSE A PIEDS BLANCS	X		X
<b>INSECTA</b>				
<b>Coleoptera</b>				
<i>Cerambyx cerdo</i>	GRAND CAPRICORNE	X	X	
<i>Lucanus cervus</i>	LUCANE CERF-VOLANT	X		
<i>Osmoderma eremita</i>	OSMODERME ERMITE (espèce prioritaire)	X	X	
<i>Rosalia alpina</i>	ROSALIE DES ALPES (espèce prioritaire)	X	X	
<b>Lepidoptera</b>				
<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	ECAILLE CHINEE (espèce prioritaire)	X		
<i>Eriogaster catax</i>	LAINEUSE DU PRUNELLIER	X	X	
<i>Euphydryas aurinia</i>	DAMIER DE LA SUCCISE	X		
<i>Maculinea arion</i>	AZURE DU SERPOLET		X	
<i>Papilio alexanor</i>	ALEXANOR		X	
<i>Parnassius apollo</i>	APOLLON		X	
<i>Parnassius mnemosyne</i>	SEMI-APOLLON		X	
<i>Proerpinus poserpina</i>	SPHYNX DE L'EPILOBE		X	
<i>Zerynthia polyxena</i>	DIANE		X	
<b>Orthoptera</b>				
<i>Saga pedo</i>	MAGICIENNE DENTELEE		X	

Une veille est à assurer en ce qui concerne l'arrivée possible de grands prédateurs sur le site (Loup et Lynx). Des indices de leur passage ont été signalés, mais leur présence permanente sur le site n'a pas été établie à ce jour.

Nom espèce latin	Nom espèce français	Classification Directive habitats		
		II	IV	V
<b>PLANTES</b>				
BRYOPHYTES				
<i>Buxbaumiaceae</i>				
<i>Buxbaumia viridis</i>	BUXBAUMIA VIRIDIS	X		
<i>Aytoniaceae</i>				
<i>Mannia triandra</i>	MANNIE RUPESTRE	X		
ANGIOSPERMAE				
<i>Ranunculaceae</i>				
<i>Aquilegia bertolonii</i>	ANCOLIE DE BERTOLONI	X		
<i>Gentianaceae</i>				
<i>Gentiana lutea</i>	GENTIANE JAUNE			X
<i>Ruscaceae</i>				
<i>Ruscus aculeatus</i>	FRAGON PETIT-HOUX			X
<i>Liliaceae</i>				
<i>Lilium pomponium</i>	LIS TURBAN			X
<i>Amaryllidaceae</i>				
<i>Leucojum nicaeense</i>	NIVEOLE DE NICE	X		

● Directive oiseaux :

- Les espèces figurant à l'annexe I permettent la désignation d'une ZPS (Zone de Protection Spéciale). Elles sont intégralement protégées.

Nom espèce latin	Nom espèce français	Classification Directive oiseaux Annexe	
		I	II
<b>OISEAUX (uniquement sur la ZICO)</b>			
<i>Pernis apivorus</i>	BONDREE APIVORE	X	
<i>Milvus migrans</i>	MILAN NOIR *	X	
<i>Milvus milvus</i>	MILAN ROYAL*	X	
<i>Neophron percnopterus</i>	VAUTOUR PERCNOPTERE *	X	
<i>Gyps fulvus</i>	VAUTOUR FAUVE*	X	
<i>Circaetus gallicus</i>	CIRCAETE JEAN-LE-BLANC	X	
<i>Circus aeruginosus</i>	BUSARD DES ROSEAUX *	X	
<i>Circus cyaneus</i>	BUSARD SAINT-MARTIN *	X	
<i>Circus pygargus</i>	BUSARD CENDRE *	X	
<i>Aquila clanga</i>	AIGLE CRIARD*	X	
<i>Aquila chrysaetos</i>	AIGLE ROYAL	X	
<i>Hieraaetus fasciatus</i>	AIGLE DE BONELLI *	X	
<i>Falco eleonora</i>	FAUCON D'ELEONORE *	X	
<i>Falco peregrinus</i>	FAUCON PELERIN	X	
<i>Bubo bubo</i>	GRAND-DUC D'EUROPE	X	
<i>Caprimulgus europaeus</i>	ENGOULEVENT D'EUROPE	X	
<i>Coracias garrulus</i>	ROLLIER D'EUROPE *	X	
<i>Dryocopus martius</i>	PIC NOIR	X	
<i>Lullula arborea</i>	ALOUETTE LULU	X	
<i>Anthus campestris</i>	PIPIT ROUSSELINE	X	
<i>Sylvia undata</i>	FAUVETTE PITCHOU	X	
<i>Lanius collurio</i>	PIE-GRIECHE ECORCHEUR	X	
<i>Lanius minor</i>	PIE-GRIECHE A POITRINE ROSE	X	
<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	CRAVE A BEC ROUGE	X	
<i>Emberiza hortulana</i>	BRUANT ORTOLAN	X	
<i>Tetrao tetrix</i>	TETRAS LYRE*		X
<i>Alectoris rufa</i>	PERDRIX ROUGE		X

\* non nicheur en l'état actuel des connaissances sur la ZICO

1.3.1.2.2. Autres espèces d'intérêt patrimonial sur le site

● **Autres espèces végétales remarquables du site Natura 2000 PR74**

Nom français	Nom scientifique	Statut de Protection			Livre rouge
		Liste nationale	Liste régionale	Arrêté préfectoral	
<b>ESPECES PROTEGEES</b>					
Amarinthe	<i>Cachrys trifida</i>		x		
Chou de montagne	<i>Brassica montana</i>		x		x
Clandestine écaillée	<i>Lathraea squamaria</i>		x		
Cytise d'Ardoino	<i>Cytisus ardoini</i>	x			x
Dauphinelle fendue	<i>Delphinium fissum</i>		x	x	
Erodium de Rodié	<i>Erodium rodiei</i>	x			x
Fritillaire de Caussols	<i>Fritillaria orientalis</i>	x			x
Fritillaire en tube	<i>Fritillaria tubiformis</i> subsp. <i>tubiformis</i>			x	
Gagée des champs	<i>Gagea villosa</i>	x			
Gagée des prés	<i>Gagea pratensis</i>	x			
Gagée jaune	<i>Gagea lutea</i>	x			
Gagée saxatile	<i>Gagea bohemica</i> subsp. <i>saxatilis</i>	x			
Holostée en ombelle	<i>Holosteum umbellatum</i> subsp. <i>hirsutum</i>		x		x
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>			x	
Ibérus à feuilles de lin	<i>Iberis linifolia</i>				
If	<i>Taxus baccata</i>			x	
Inule variable	<i>Inula bifrons</i>	x			
Iris à feuilles de graminée	<i>Iris graminea</i>		x		
Laïche de Buxbaum	<i>Carex buxbaumii</i>	x			x
Lavatera maritime	<i>Lavatera maritima</i>	x			
Lavatera ponctuée	<i>Lavatera punctata</i>		x		
Lis de Pomponne	<i>Lilium pomponium</i>			x	
Lis martagon	<i>Lilium martagon</i>			x	
Moloposperme du Péloponnèse	<i>Molopospermum peloponnesiacum</i>		x		
Narcisse des poètes	<i>Narcissus poeticus</i>			x	
Ophioglosse commun	<i>Ophioglossum vulgatum</i>		x		
Ophrys du groupe Bertolonii	<i>Ophrys bertolonii</i> S.L.	x			
Orchis à fleurs lâches	<i>Orchis laxiflora</i>		x		
Orchis odorant	<i>Orchis fragrans</i>	x			
Orpin à odeur suave	<i>Sedum fragrans</i>		x		
Pivoine officinale	<i>Paeonia officinalis</i> subsp. <i>huthii</i>	x			
Primevère marginée	<i>Primula marginata</i>	x			
Pulsatille de Haller	<i>Pulsatilla halleri</i>	x			
Sabline cendrée	<i>Arenaria cinerea</i>		x		x
Scolopendre officinale	<i>Asplenium scolopendrium</i>		x		
Serratule à feuilles de Lycopode	<i>Serratula lycopifolia</i>	x			x
Vératre noir	<i>Veratrum nigrum</i>	x			x
Violette de Jordan	<i>Viola jordanii</i>		x		

**Autres espèces végétales remarquables du site Natura 2000 PR74 (suite)**

<b>AUTRES ESPECES</b>					
Actée en épi	<i>Actaea spicata</i>				
Androsace de Chaix	<i>Androsace chaixii</i>				
Anémone fausse-renoncule	<i>Anemone ranunculoides</i>				
Doradille glanduleuse	<i>Asplenium petrarcae</i>				
Dryoptéris submontagnard	<i>Dryopteris submontana</i>				
Euphorbe de Canut	<i>Euphorbia canuti</i>				
Genêt de Villars	<i>Genista pulchella</i> subsp. <i>villarsii</i>				
Gymnocarpium herbe-à-Robert	<i>Gymnocarpium robertianum</i>				
Leucanthème de Burnat	<i>Leucanthemum burnatii</i>				x
Maceron perfolié	<i>Smyrniium perfoliatum</i>				x
Narcisse petit	<i>Narcissus minor</i>				
Parisette	<i>Paris quadrifolia</i>				
Passerine dioï que	<i>Thymelaea dioica</i>				
Petite pirole	<i>Pyrola minor</i>				
Silène conique	<i>Silene conica</i>				
Tulipe australe	<i>Tulipa sylvestris</i> subsp. <i>australis</i>				

● Autres espèces animales remarquables du site Natura 2000 PR74

Groupe d'espèce		Protection nationale	Espèces déterminantes	Observations
<b>MAMMIFERES</b>				
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	X		
<b>OISEAUX</b>				
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	X		
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	X		
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	X		
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	X		
<i>Apus melba</i>	Martinet alpin	X		
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	X		
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	X		
<i>Athene noctua</i>	Chouette chevêche	X	X	
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	X		
<i>Calandrella brachydactyla</i>	Alouette calandrelle	X		
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	X		
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	X		
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	X		
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	X		
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Gros bec	X		
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	X		
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	X		
<i>Delichon urbica</i>	Hirondelle de fenêtre	X		
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	X		
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	X		
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	X		Pas présent sur la ZICO
<i>Emberiza cia</i>	Bruant fou	X		
<i>Emberiza cirrus</i>	Bruant zizi	X		
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	X		
<i>Emberiza melanocephala</i>	Bruant mélanocéphale	X		Nouvelle donnée 06
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	X		
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	X		
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	X		
<i>Fringilla coelebs</i>	pinson des arbres	X		
<i>Fringilla montifringilla</i>	pinson du Nord	X		
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle de cheminée	X		
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	X		
<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	X		
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle	X		
<i>Monticola saxatilis</i>	Merle de roche	X		
<i>Monticola solitarius</i>	Merle bleu	X		
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	X		
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	X		
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	X		
<i>Oenanthe hispanica</i>	Traquet oreillard	X	X	
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	X		
<i>Otus scops</i>	Hibou petit-duc	X	X	
<i>Parus ater</i>	Mésange noire	X		
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	X		
<i>Parus cristatus</i>	Mésange huppée	X		
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	X		

Groupe d'espèce		Protection nationale	Espèces déterminantes	Observations
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	X		
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	X		
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	X		
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	X		
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	X		
<i>Prunella collaris</i>	Accenteur alpin	X		
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	X		
<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Hirondelle de rochers	X		
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	X		
<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet triple-bandeau	X		
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	X		
<i>Saxicola rubetra</i>	Traquet tarier	X		
<i>Saxicola torquata</i>	Traquet pâtre	X		
<i>Serinus citrinella</i>	Venturon montagnard	X		
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	X		
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	X		
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	X		
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	X		
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	X	X	
<i>Sylvia cantillans</i>	Fauvette passerinette	X		
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	X	X	
<i>Sylvia hortensis</i>	Fauvette orphée	X	X	
<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	X		
<i>Tetrao tetrix</i>	Tétras lyre		X	Espèce de la directive oiseaux non présente sur la ZICO
<i>Tichodroma muraria</i>	Tichodrome échelette	X		
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	X		
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	X	X	
<b>REPTILES</b>				
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet	X		
<i>Chalcides striatus</i>	Seps strié	X		
<i>Elaphe scalaris</i>	Couleuvre à échelons	X		
<i>Lacerta lepida</i>	Lézard ocellé	X		
<i>Malpolon monspessulanus</i>	Couleuvre de Montpellier	X		
<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	X		
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	X		
<i>Tarentola mauritanica</i>	Tarente de Mauritanie	X		
<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic	X		
<b>AMPHIBIENS</b>				
<i>Bufo bufo ssp. spinosus</i>	Crapaud commun	X		
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre jaune et noire	X		
<b>MOLLUSQUES</b>				
<i>Argna ferrari blanci</i>			X	
<i>Chondrina megacheilos caziotana</i>		X	X	
<i>Cochlostoma macei</i>			X	
<i>Macularia niciensis dupuyi</i>		X	X	
<i>Oxychilus maceanus</i>			X	
<i>Oxychilus nov. sp.</i>				Nouvelle espèce pour la science
<i>Quickella arenaria</i>			X	Espèce remarquable
<i>Renea moutonii (cf. singularis)</i>		X	X	
<i>Retinella pseudoaegopinella</i>			X	Espèce remarquable

Groupe d'espèce		Protection nationale	Espèces déterminantes	Observations
<b>ARACHNIDES</b>				
<i>Lycosa narbonensis</i>	Lycose de Narbonne		X	
<b>INSECTES</b>				
<b>ODONATES</b>				
<i>Coenagrion scitulum</i>			X	
<i>Cordulegaster boltoni immaculifrons</i>			X	
<i>Hermianax ephippiger</i>			X	
<i>Ischnura pumilio</i>			X	
<b>ORTHOPTERES</b>				
<i>Arcyptera microptera kheili</i>			X	
<i>Chorthippus binotatus daimeri</i>			X	
<i>Ephippiger terrestris terrestris</i>			X	
<i>Eugryllodes pipiens provincialis</i>			X	
<i>Leptophyes laticauda</i>			X	
<i>Prionotropis hystrix ssp. azami</i>	Criquet hérisson	X	X	Espèce remarquable
<b>LEPIDOPTERES</b>				
<i>Copiphana olivina</i>			X	
<i>Erebia epistygne</i>			X	
<i>Polyommatus dolus</i>			X	
<i>Polyommatus rippartii</i>			X	
<i>Zerynthia rumina</i>	Proserpine	X		
<i>Zygaena nevadensis</i>			X	
<i>Coleophora valesianella</i>			X	Peu observé dans les A.M.
<i>Pelatea klugiana</i>	Tordeuse de la pivoine		X	Rare
<i>Catoptria fulgidella</i>				Peu commun dans les A.M.
<i>Cyclophora linearia</i>	Phalène trilignée			Localisé dans les A.M.
<i>Ennomos quercinaria</i>	Ennomos de chêne		X	Rare dans les A.M.
<i>Thaumetopoea pinivora</i>	Processionnaire du pin			Peu commun dans les A.M.
<i>Nola subcklamydula subchamydula</i>				Peu abondant en PACA. En limite supérieure de répartition sur le site
<i>Pan chrysis v-argentum</i>				Arrive en limite inférieure de répartition sur le site
<i>Cryphia simulatricula</i>				Peu observé en PACA
<i>Mniotype anilis</i>				Peu commun dans les A.M.
<i>Cucullia umbratica</i>				« Peu d'individus »
<i>Apamea illyria</i>				Espèce collinéenne montagnarde de la chaîne alpine en isolation sur le site
<i>Apamea platinea</i>				
<i>Apamea sicula</i>				
<i>Eurois occulta</i>				Espèce montagnarde de la chaîne alpine en isolation sur le site
<i>Chersotis elegans</i>				Espèce de la chaîne alpine, en isolation sur le site
<i>Chersotis rectangula</i>				En limite d'aire occidentale dans les Alpes du Sud
<i>Euxoa decora</i>				
<i>Watsolalla cultraria</i>	La serpette			Espèce collinéenne à montagnarde inféodée aux hêtraies

Groupe d'espèce		Protection nationale	Espèces déterminantes	Observations
<i>Plagodis pulveraria</i>	La numérie poudrée			Peu observé dans les A.M.
<i>Pachynemias tibiaria</i>				Peu observé dans les A.M.
<i>Drymonia velitaris</i>	La voile			Peu observé en région PACA
<i>Platyperigea montana rougementi</i>				
<i>Agrotis simplonia</i>				Espèce montagnarde à alpine en isolation sur le site
<i>Zygaena rhadamanthus</i>	Zygène cendrée	X		
<b>COLEOPTERES</b>				
<i>Duvalius brujasi ssp devillei</i>			X	Endémique dans les A.M.
<i>Duvalius brujasi ssp bucheti</i>			X	Endémique dans les A.M.
<i>Duvalius ochsi</i>			X	Endémique dans les A.M.
<i>Duvalius voraginis</i>			X	
<i>Pristonychus obtusus ssp caussolensis</i>			X	Endémique de Caussols
<i>Troglorites ochsi</i>				Endémique des A.M.
<i>Bathysciola ochsi</i>				Endémique des A.M.
<i>Troglodromus bucheti</i>				Endémique des A.M.
<i>Pseudorhinus impressicollis ssp. intermédiaire entre alpicola et ventauxvasis</i>				sous-espèces microendémiques des montagnes de la région PACA
<i>Othiorhynchus civis</i>			X	Endémique des A.M. et du Var
<i>Polydrusus abeillei</i>			X	Endémique des montagnes de la région PACA

### ***1.3.2. Les paysages***

Les paysages du site sont le témoin de la vie des sociétés rurales et de l'organisation sociale et spatiale des activités agro-pastorales et sylvicoles passées.

Les éléments structurants du paysage sont encore très nettement marqués par ces activités passées ou qui perdurent ; le pastoralisme en particulier est en grande partie à l'origine des formations de plateaux très dénudées qui constituent la grande originalité de la région. Les abris, murs, épierrements, terrasses et parcs en pierres sèches ponctuent le paysage.

L'enfrichement et la reforestation amènent une certaine perte de lisibilité, progressive sur les plateaux, mais déjà très avancée sur les pentes.

Les vallées du Loup, de la Cagne ou de la Siagne, offrent des échappées grandioses et pittoresques de paysages naturels.

Le bâti du site est également très typé et prisé des promeneurs : petits villages, chapelles, bergeries, abris, ponctuent le paysage.

De nombreux éléments sont classés au titre de la loi du 2 mai 1930.

### ***1.3.3. Les richesses culturelles***

La région est très riche de traces d'occupation humaine au cours des âges et remontant jusqu'au néolithique : dolmens, pierres levées, oppida, anciens camps de l'époque celto-ligure ou romaine, ainsi qu'un remarquable ensemble de constructions pastorales en pierres sèches (abris, enclos, épierrements, murs) sont visibles sur le site.

L'inventaire du patrimoine bâti classé figure au 1.4.4..

Peuvent être également citées des traces de places fortifiées sur la montagne du They et à proximité du Col Ferrier (dolmens).

## **1.4. Eléments administratifs et réglementaires**

### ***1.4.1. Statuts fonciers***

Les terrains du site concernent les entités administratives suivantes :

- Département : Alpes-Maritimes

- Arrondissement : Grasse

CANTON	COMMUNES CONCERNEES PAR LE SITE
Le Bar-sur-Loup	Le Bar-sur-Loup Caussols Courmes Gourdon Tourrettes-sur-Loup
Coursegoules	Cipières Coursegoules Gréolières Roquestéron-Grasse
Saint-Auban	Andon
Saint-Vallier-de-Thiey	Escragnolles Saint-Vallier-de-Thiey
Vence	Saint-Jeannet Vence

Les terrains sont majoritairement privés (70 %).

Les territoires communaux représentent environ 4300 ha (23 %).

Les territoires départementaux représentent environ 600 ha (3 %).

Les territoires domaniaux représentent environ 825 ha (4 %).

#### 1.4.2. Mesures de protection existantes sur le site

- Site classé des Baous

Site classé en application de la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque par arrêtés du 05/10/76 et du 22/08/78.

- Site inscrit de Caussols

Site inscrit en application de la loi du 2 mai 1930.

- Monuments classés ou inscrits. Sites ponctuels :

Site ou monument	Classement	Date arrêté de classement
Village de Courmes	inscrit	30/05/75
Cascade de Courmes	classé	03/05/13
Vieux château de Gourdon	classé	23/05/35
Place Victoria à Gourdon	classé	22/01/40
Eglise de Gourdon	inscrit	19/05/31
Chapelle Sainte Claude à Cipières	inscrit	08/06/79
Village de Saint-Jeannet	inscrit	07/05/75
Camp de la Malle à Saint-Vallier-de-Thiey	classé	08/04/09

Ces sites bénéficient d'un périmètre de protection de 500m de rayon.

● Le domaine des Courmettes

L'association Amiral de Coligny, propriétaire du domaine des Courmettes (599,68 ha) a demandé le classement de ses terrains au titre des Réserves Naturelles Volontaires. Ce classement est intervenu par arrêté préfectoral du 4 septembre 1996, pour une durée de 6 ans. Il a été reporté en 2003.

● Le régime forestier s'applique sur les 2294 ha, soit 12 % du site détaillés ci après.

Nom de la forêt	Surface concernée par le site
Forêt domaniale du Cheiron	317
Forêt domaniale du Loup	67
Forêt domaniale de Nans	441
Forêt Communale d'Escragnoles	236
Forêt Communale de Caussols	307
Forêt Communale de Cipières	27
Forêt Communale de Coursegoules	257
Forêt Communale de Gourdon	435
Forêt Communale de Gréolières	96
Forêt Communale de La Gaude	43
Forêt Communale de Saint-Vallier de Thiey	24
Forêt Communale de Tourrettes-sur-Loup	44

Le régime forestier doit garantir l'application d'une gestion durable dans les forêts de l'Etat ou des collectivités.

### **1.4.3. Les inventaires ZNIEFF et ZICO**

#### **1.4.3.1. Inventaire ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)**

Le site est concerné en presque totalité par l'addition des enveloppes ZNIEFF suivantes :

- n° 0608Z00            Massif de l'Audibergue et montagne de Thiey
- n° 0609Z00            Plateaux de Caussols et Calern
- n° 0609Z01            embut de Caussols
- n° 0610Z00            Gorges du Loup
- n° 0611P00            Les Baous, Saint-Barnabé, montagne de Chiers, Puy de  
Tourrettes
- n° 0611Z01            Grottes d'Eynesi (Courmes)
- n° 0611Z02            Pic de Courmettes. Saint-Barnabé. Garavagne
- n° 0611Z03            Montagne du Thiey
- n° 0613Z00            Pas de la Faye

- n° 0656Z00 Cheiron-Lachens
- n° 0656Z02 Bois du Cheiron
- n° 0656Z03 Barre du Cheiron
- n° 06100Z00 Cours supérieure de la Siagne

#### 1.4.3.2. Inventaire ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux)

La ZICO PAC 26 des préalpes de Grasse concerne la partie est du site.

**NB** : Les inventaires ZNIEFF et ZICO sont des documents d'information et n'ont pas de valeur réglementaire.

#### ***1.4.4. Le patrimoine architectural classé***

Les villages du site de l'arrière pays grassois sont très pittoresques. Certains de leurs éléments architecturaux figure dans les listes du patrimoine classé ou inscrit :

- Le village de Bar-sur-Loup (inscrit)
- Le village de Cipières et la chapelle Sainte Claude (inscrits)
- Le village de Courmes (inscrit)
- Le village de Gourdon : église, place Victoria (inscrit), vieux château (classé)
- Le village de Saint-Jeannet (inscrit)
- Le village de Turrettes-sur-Loup (inscrit)
- Le village de Vence (inscrit)

Des traces de camps retranchés témoins de l'occupation celto-ligures figurent dans le site : le Camp de la Malle à Saint-Vallier-de-Thiey est classé.

#### ***1.4.5. Directives européennes et conventions internationales***

● La convention de Washington du 3 mars 1973 régleme le commerce international d'espèces sauvages et menacées d'extinction.

● La directive européenne "oiseaux" 79/409 du 2 avril 1979 traite de la protection des oiseaux sauvages.

La partie orientale du site est concernée par la Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) PAC 26. La présence d'espèces de l'annexe I de cette directive peut justifier la création de zones de protection spéciales (ZPS).

● La convention de Bonn du 23 juin 1979 est relative à la conservation des espèces migratrices.

● La convention de Berne du 23 juin 1979 est relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe.

- La directive européenne "habitats" 92/43 du 21 mai 1992 concerne la protection des habitats naturels, ainsi que de la flore et de la faune sauvages.

Annexe I : Habitats d'intérêt communautaire, ou prioritaires justifiant la création de zones spéciales de conservation (ZSC).

Annexe II : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de ZSC.

Annexe IV : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.

Annexe V : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Le site a été désigné comme site Natura 2000 par application de la directive européenne 92/43.

#### ***1.4.6. Réglementation française***

##### 1.4.6.1. Protection de la faune

- Arrêté ministériel du 24 avril 1979 relatif à la réglementation du ramassage des escargots au niveau départemental.
- Arrêté ministériel du 17 avril 1981 fixant la liste des mammifères protégés en France.
- Arrêté ministériel du 17 avril 1981 fixant la liste de l'avifaune protégée sur le territoire national.
- Arrêté ministériel du 21 juillet 1983 fixant la liste des écrevisses autochtones.
- Arrêté ministériel du 7 octobre 1982 fixant la liste des mollusques protégés.
- Arrêté ministériel du 22 juillet 1993 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés.
- Arrêté ministériel du 22 juillet 1993 fixant la liste des insectes protégés.

##### 1.4.6.2. Protection de la flore

- Arrêté ministériel du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur le territoire national, modifiée par l'arrêté ministériel du 31 août 1995.

- Arrêté préfectoral du 18 juin 1991 réglementant la cueillette, le ramassage et la commercialisation de certaines espèces végétales sur le département des Alpes-Maritimes, en application de l'arrêté ministériel du 13 octobre 1989.
  
- Arrêté ministériel du 9 mai 1994 fixant la liste des espèces végétales protégées dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

## **TITRE 2 - ELEMENTS INFLUENÇANT SUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE BIOLOGIQUE**

### **2.1. – La dynamique naturelle**

Au cours des siècles, les activités humaines (pastorales, agricoles, sylvicoles) ont façonné de nombreux milieux naturels du site.

Toutefois **la déprise agricole et forestière a été marquée** sur le site au cours du siècle dernier et la plupart des milieux ne sont plus entretenus aujourd'hui comme ils l'étaient encore il y a 50 ou 100 ans. Cette évolution correspond à une adaptation logique et naturelle de l'économie locale aux nouvelles données de notre époque. Le coût de la main d'œuvre, la baisse continue en valeur relative des produits agricoles ou forestiers, les conditions naturelles peu favorables à une production intensive, l'exode rural sont les facteurs essentiels qui ont amené les acteurs locaux à modifier leurs pratiques agricoles ou forestières pour tenter de les adapter à un nouvel environnement économique.

Naturellement, l'agriculture et la sylviculture des espaces les moins productifs ont été délaissées en premier et ce phénomène a pris de l'ampleur au cours du siècle dernier, touchant des surfaces considérables.

Sur les secteurs encore utilisés ou cultivés, les pratiques ont également changé et sont généralement devenues très extensives.

Seules les zones les plus accessibles et les plus riches sont encore cultivées de manière relativement intensive. Les surfaces concernées sont minimales.

La diminution de la pression pastorale ou forestière, voire l'abandon de toutes pratiques, ont été suivies d'une forte dynamique naturelle de reforestation et de remontée de la végétation. Ce phénomène est particulièrement sensible sur ce site très pastoral où les espaces ouverts étaient dominants.

**Un grand nombre d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire correspondent à des milieux favorisés par l'homme au cours des siècles et sont affectés par la dynamique d'enfrichement**, puisqu'ils représentent des stades plus ou moins transitoires susceptibles, à plus ou moins long terme, de disparaître en l'absence d'interventions humaines.

D'autres peuvent être par contre favorisés par l'expression de la dynamique naturelle sur certains espaces.

## **2.2. Les risques naturels**

### **2.2.1. Incendies**

Les incendies se produisent essentiellement sur les landes et parcours du site, formations hautement inflammables étant donné la présence d'herbes sèches. Les forêts sont également affectées, dans une moindre mesure.

Les surfaces concernées s'élèvent à 2071 ha incendiés au moins une fois sur la période 1931/1998 (principaux incendies recensés). Les surfaces cumulées s'élèvent à 2536 ha en additionnant les secteurs incendiés plusieurs fois.

Outre une modification violente du milieu, par destruction de la végétation en place, les incendies induisent plusieurs phénomènes :

- mortalité directe d'une partie de la faune
- échauffement du sol avec dépression temporaire de la population microbienne, perte d'éléments minéraux et ralentissement de la décomposition des litières.
- l'apport de cendres constitue une fertilisation qui peut être perceptible de nombreux mois, mais est également susceptible de lessivage rapide en cas de fortes pluies.
- l'érosion des sols est facilitée, avec entraînement des particules qui ne sont plus retenues par la végétation.

L'ampleur des phénomènes évoqués dépend bien entendu de la violence de l'incendie et de la période à laquelle il se produit.

La politique de prévention et de lutte contre les incendies est mise en œuvre sous l'autorité du préfet et des collectivités : En terme d'aménagement du territoire, elle se traduit par la création de pistes DFCI, généralement fermées à la circulation publique, mais qui n'en constituent toutefois pas moins des vecteurs de pénétration du public, de points d'eau et de débroussailllements de sécurité.

Le **brûlage dirigé**, technique utilisée sur le site, constitue également un apport de feu, mais ne doit pas être confondu avec les incendies : mis en place pour pallier dans des conditions de sécurité maximales à des mises à feu sauvages, incontrôlées mais fréquentes, le brûlage dirigé consiste en l'utilisation du feu contrôlée et planifiée sur une surface prédéfinie et préservant les espaces limitrophes. L'utilisation à des fins d'entretien pastoral du milieu est traitée au 2.3.2.

Les brûlages dirigés diffèrent notablement des incendies par :

- les dimensions : les incendies sont généralement beaucoup plus étendus et leur extension n'est pas contrôlée à priori.
- la période : les brûlages dirigés sont majoritairement réalisés en période hivernale, dans des conditions climatiques adéquates.
- l'intensité : les incendies sont généralement beaucoup plus puissants, le passage du feu très rapide.

- le sens de parcours du feu : plutôt descendant ou à contre vent dans le cas d'un brûlage dirigé si la phytomasse est conséquente, c'est à dire à contresens du développement ordinaire d'un incendie.
- la présence d'une équipe spécialisée qui contrôle en permanence le développement du brûlage et assuré au préalable la préparation du terrain pour circonscire le passage du feu et préserver certains secteurs.

Au niveau des conséquences, il a été constaté qu'un incendie violent avait un effet dépressur sur la repousse des végétaux, qui peut perdurer quelques années, alors que le brûlage dirigé stimule directement une forte repousse, herbacée en particulier.

Dans tous les cas, le passage du feu favorise la végétation pyrophile, les plantes à rhizome, et des passages répétés peuvent amener à la régression, voire la disparition des autres espèces. Les pelouses à brachypode penné ont ainsi fréquemment envahi les zones trop souvent brûlées éliminant d'autres graminées, pourtant plus appétantes pour les troupeaux.

### **2.2.2. Erosion**

Des travaux de revégétalisation ont été nécessaires au début du siècle dernier pour limiter l'érosion de sols plus ou moins dénudés et diminuer l'impact des crues des rivières à l'aval. Les facteurs d'érosion étaient alors liés aux défrichements et à l'occupation intensive des milieux, notamment le surpâturage. Ces causes ne sont plus d'actualité.

Avec la remontée générale de la végétation et la reforestation naturelle, ce genre d'intervention ne se justifie guère aujourd'hui que pour le traitement de phénomènes accidentels et très localisés sur le site.

La destruction de la végétation des berges lors de fortes crues des rivières est du domaine du fonctionnement normal des formations riveraines.

L'enlèvement systématique de toute embâcle sur les cours d'eau est de nature à supprimer l'habitat d'espèces aquatiques.

## **2.3 - Interactions entre les richesses naturelles et les activités socio-économiques**

### **2.3.1. Pollutions**

#### ● Décharges sauvages

Malgré les interdictions, la pose de signalisation et la récolte organisée des déchets, force est de constater que quelques dépôts sauvages subsistent encore, généralement en contrebas des routes et loin des secteurs habités. Ces décharges sauvages peuvent être la source de pollution localisées ou de dépôts d'incendie.

#### ● Eaux : une qualité globalement excellente

La qualité des eaux des rivières qui drainent le site est très bonne, voire excellente. Ceci est dû à plusieurs facteurs :

- une urbanisation faible,
- une agriculture extensive qui n'emploie pour l'heure que peu ou pas d'engrais chimiques et de produits de traitements.

A l'aval du site, l'urbanisation est beaucoup plus importante et amène plus d'éléments polluants dans les rivières, malgré les efforts en terme d'assainissements, et la qualité des eaux change nettement avec l'apparition de phénomènes d'eutrophisation.

Dans le site, **la présence d'eaux d'excellente qualité a permis le maintien d'espèces comme le barbeau méridional ou l'écrevisse à pieds blancs** dans la Cagne ou le vallon du Bès. Ces espèces sont très sensibles à toutes modifications de la qualité de l'eau.

Le site constitue le "château d'eau" du littoral de l'ouest de la Côte d'Azur. Les eaux du Loup, de la Siagne, de la Cagne ou de l'Estéron sont captées pour desservir les agglomérations situées à l'aval en eau potable.

Etant donné la faible capacité en filtration naturelle des effluents dans ces zones karstiques, l'unique façon de maintenir les ressources en eau potable consiste à minimiser et traiter toutes les pollutions à la source afin de garantir l'état actuel, tout à fait satisfaisant.

#### ● Pollution de l'air

Le littoral de la Côte d'Azur est régulièrement soumis à des pics de pollution à l'ozone, en période ensoleillée, chaude et non ventée en particulier.

Une étude menée récemment sur le massif du Mercantour, avec pose de capteurs passifs de l'ozone semble également indiquer des niveaux élevés de pollution.

Sur le site lui même, nous ne disposons d'aucune donnée. L'observation des peuplements forestiers sur le terrain n'a pas permis de relever de défoliation ou de jaunissement foliaire marqués.

### ***2.3.2. Les pratiques agricoles et pastorales***

Pour d'évidentes raisons d'adaptation économique, les pratiques agro-pastorales sur le site ne seront plus jamais les mêmes qu'au cours des siècles passés.

Or, nombre de milieux dits "ouverts", qui constituent l'habitat de l'essentiel des espèces remarquables du site, sont l'héritage direct de pratiques agricoles ou pastorales passées. Certaines espèces sont menacées de régression si les milieux qui leur sont favorables diminuent trop par reforestation ou enfrichement.

Les mises en culture, autrefois très importantes, sont aujourd'hui restreintes à de rares zones, parmi les plus fertiles. Les autres terres anciennement labourées sont devenues aujourd'hui les secteurs les plus intéressants en terme de production fourragère et sont soit pâturées, soit fauchées, à moins qu'elles ne se soient embroussaillées.

L'élevage ovin a été profondément bouleversé : cette évolution a consisté en une forte baisse du nombre de troupeaux et d'éleveurs, une augmentation corrélative de la taille de chaque troupeau pour assurer leur rentabilité (minimum) des changements dans les modes

d'exploitation et de garde des troupeaux, très consommateurs en une main d'œuvre devenue chère. La pression de pâturage, autrefois très (et sans doute trop) importante et bien répartie sur le site, a fortement baissé.

Sa répartition est devenue très inégale :

- les milieux à fortes valeur fourragère, ou les plus proches de l'exploitation, d'une bergerie ou d'un point d'eau sont encore bien pâturés, et l'on peut même parler de surpâturage en certains secteurs localisés.

- à contrario les secteurs les plus éloignés, plus pauvres, ou déjà embroussaillés ne sont plus l'objet que de pâturages extensifs. La pression trop faible induit alors **une accélération de la dynamique d'embroussaillage**. Les buissons de plus en plus recouvrants diminuent encore l'attractivité de la zone, qui est à terme abandonnée et achève de se refermer et se reforester.

Les éleveurs sont les premiers à souffrir de cette régression de leur espace pâturable, qui affecte également les paysages, la conservation de certaines espèces patrimoniales et d'habitats de milieux ouverts, et recrée de vastes zones de landes et garrigues très sensibles aux incendies.

La faible rentabilité des exploitations ainsi que le défaut très répandu de maîtrise foncière des terrains concernés, ne permettent pas et n'incitent guère les éleveurs à investir de manière importante en terme de travaux de débroussaillage ou d'amélioration pastorale.

#### ● Feux pastoraux et brûlages dirigés

Les feux pastoraux ont toujours été utilisés dans cette région et constituent une façon peu onéreuse et opportuniste de tenter de reconquérir des espaces pastoraux embroussaillés. Toutefois l'importance actuelle des surfaces en landes et du volume de la phytomasse, font que ce genre de mise à feu est aujourd'hui susceptible d'évoluer vers de véritables incendies, très éloignés des brûlages d'herbes sèches et de quelques buissons pratiqués autrefois, en complément des autres travaux d'entretien des parcours. Il existe un véritable problème de sécurité publique et un impact très important sur le milieu que n'avaient pas les feux pastoraux anciens qui ne concernaient que des surfaces et une phytomasse réduites.

Les mises à feu sauvages sont aujourd'hui à juste titre interdites pour les raisons précitées. Toutefois, force est de constater qu'elles ne sont pas rares sur le site, et régulièrement des feux parfois très dévastateurs sont allumés en périodes à risque. Ils sont très coûteux pour la collectivité et dangereux pour la sécurité.

C'est pour prévenir la tentation des mises à feu sauvages et les incendies qui en résultent qu'a été mise en place la possibilité de faire effectuer des "brûlages dirigés" par les services compétents de la Défense des Forêts contre l'Incendie (DFCI) Les demandes concernant le débroussaillage par le feu de parcours pastoraux sont assez nombreuses sur le site. Le "brûlage dirigé" permet alors, à la différence des feux sauvages, de faire exécuter ce type d'intervention à la période la plus favorable et du moindre impact, par une équipe spécialisée et dans des conditions de sécurité optimale. Cette forme de débroussaillage permet de traiter des surfaces relativement importantes à moindre coût. Elle reste toutefois une opération très délicate. L'importance des demandes en surfaces à traiter chaque année impose également un calendrier très lourd aux équipes chargées de la mise en oeuvre sur une période finalement très restreinte, et soumise aux aléas de la météo. Il n'est ainsi pas toujours possible de consacrer

tout le temps qu'il serait nécessaire à la réalisation d'opérations plus " fines " ou de brûlages " en damiers " parfois souhaités, qui demandent une grande préparation, et ne sont pas toujours techniquement réalisables.

Les brûlages dirigés sur le site entre 1991 et 1998 ont concerné 2838 ha de terrains. La surface cumulée traitée, incluant les " repasses " s'élève à 3578 ha.

L'expérience de suivi sur quelques années de zones traitées en brûlage dirigé permet de constater que **le seul passage du feu ne peut être garant d'un débroussaillage durable**, à moins d'être conduit à renouveler très régulièrement cette opération sur les mêmes surfaces, amenant alors des phénomènes d'érosion, de modification de flore et d'atteinte à la faune trop répétés et défavorables.

Les résultats sont beaucoup plus concluants quand l'ouverture du milieu et la repousse herbacée qui suit, font effectivement l'objet d'une consommation et d'un raclage suffisant à l'occasion du passage des troupeaux. L'effet est alors beaucoup plus durable et les éventuelles nécessités de " repasse " sensiblement plus espacées. Il est alors possible de parler de " reconquête " de milieux favorables au pastoralisme.

Ceci doit amener à traiter la question de la gestion ultérieure des zones " brûlées " seule garante d'opérations pérennes. C'est la combinaison, dans l'espace et dans le temps, du brûlage dirigé et du pâturage, qui peut former une solution de gestion durable des milieux.

#### ● Débroussaillage :

Le débroussaillage mécanique est peu utilisé sur le site. Il est vrai qu'il n'est pas toujours aisé à mettre en œuvre en raison du relief, des pentes, de la présence de blocs. Il pourrait toutefois constituer une technique intéressante sur les secteurs favorables, pour un prix abordable.

L'utilisation de la débroussailleuse manuelle est très coûteuse en main d'œuvre et ne peut concerner des secteurs où la végétation est déjà très développée. Elle permet de traiter de petites zones peu accessibles et non susceptibles d'autres formes d'intervention. Ce type d'intervention est à éviter en période printanière (reproduction d'une partie de la faune et risque de dérangement important).

Notons qu'un débroussaillage ou des brûlages **trop systématiques** ne recréent pas le milieu le plus favorable pour nombre des espèces dites de milieux ouverts.

Grand nombre d'entre elles, outre le fait qu'elles sont susceptibles de dérangement lors de ces opérations, ont également besoin de la présence de buissons, de haies, de lisières ou bosquets d'arbres ou d'arbustes pour nicher ou se dissimuler, à proximité des pelouses. Une strate uniformément basse ne constitue donc pas un optimum et beaucoup d'espèces bénéficient en fait d'un premier stade d'embroussaillage, même si elles sont à contrario affectées par un milieu qui se referme de manière importante.

**Le pastoralisme peut jouer un rôle clé dans la conservation du patrimoine biologique** sur ces espaces, mais ne peut être considéré, comme le seul mode d'action. Il doit être aidé et accompagné.

Il ne s'agit par contre pas de recréer les vastes espaces dénudés qui ont existé par le passé. Les moyens à affecter seraient hors de proportion avec l'enjeu et cet état ne serait " à priori " pas le plus favorable en terme de conservation du patrimoine biologique.

Les pentes couvertes de landes à genêt ou de buis constituent également des habitats et des refuges pour la faune et participent à la diversité du milieu.

Leur reconquête, par le brûlage en particulier, ne peut être systématique et doit être conditionnée à la possibilité et l'engagement d'une utilisation pastorale ultérieure. Elle ne se justifie aucunement au titre de la conservation des habitats et des espèces, dans le cas contraire.

### **2.3.3. Les pratiques forestières**

Etant donné la part très limitée de forêts aujourd'hui "économiquement" susceptibles d'exploitation sur le site, il convient de considérer au préalable qu'au moins 80 % de la surface forestière est amenée à évoluer naturellement. Cette tendance ne paraît pas devoir s'inverser en raison :

- de la faible productivité des forêts sur le site,
- de l'accroissement en surfaces forestières difficilement valorisables, suite à la déprise agricole,
- des difficultés d'accès et de vidange en de nombreux points du site en regard d'un potentiel de production ne justifiant que difficilement la création de dessertes forestières.

Les forêts susceptibles d'exploitation ne sont généralement pas d'un grand rapport pour leurs propriétaires et la gestion en est devenue très extensive aujourd'hui. Les gestionnaires forestiers tentent de plus en plus de mettre en valeur les produits naturellement présents dans les peuplements, plutôt que de se lancer dans des substitutions d'essences coûteuses avec des retours sur investissements hasardeux en dehors des rares secteurs les plus riches.

La plupart des forêts feuillues sont d'anciens taillis vieillissant et en voie de conversion naturelle ou accompagnée en futaie sur souches. Les traitements adoptés sont soit le taillis pour la production de bois de chauffage, avec des coupes rases ou par bouquets, généralement sur de faibles surfaces, soit la conversion en futaie si l'on peut espérer valoriser quelques grumes.

Les futaies résineuses, généralement de pins sylvestres, sont l'objet de coupes pour la récolte de bois de trituration. Ces coupes pratiquées dans des peuplements présentant souvent un certain âge, accélèrent souvent le processus de transition vers la futaie feuillue, qui prend alors le relais.

Les exploitations peuvent avoir un impact par le fait qu'elles accélèrent brutalement le cycle naturel de renouvellement des forêts et modifient les conditions de couvert, recréent d'autres types de milieux. Le passage d'engins constitue une gêne momentanée pour la faune. La création de pistes de desserte induit des vecteurs de pénétration, et de circulation du public ultérieure, si l'on ne prend pas les mesures de fermeture appropriées.

Enfin, **le bois mort et les arbres sénescents** sont fréquemment supprimés lors des exploitations, car sans possibilité ultérieure de valorisation (ou alors encore valorisables pour un laps de temps limité), ce qui motive les propriétaires à les exploiter en priorité. Il s'agit du point le plus pénalisant en terme de conservation de la biodiversité forestière sur le site, **car ce type de milieux abrite des coléoptères xylophages de grand intérêt ainsi que les mousses rares inféodées au bois pourrissant**. Les chauves souris forestières et certains oiseaux recherchent également les arbres creux pour nicher.

#### **2.3.4. Les pratiques d'activités de loisir**

Toute pénétration humaine dans un espace naturel interfère bien évidemment avec le milieu, en particulier avec la faune. La sensibilité des espèces et des milieux est très variable.

Le site a toujours été fréquenté par l'homme. **Les problèmes qui se posent de manière importante aujourd'hui sont essentiellement dus à deux changements relativement récents :**

- **une augmentation massive de la fréquentation** des espaces naturels par un public majoritairement d'origine citadine, en relation avec le développement démographique, urbain et touristique de la Côte d'Azur toute proche.
- **un changement des modes de fréquentation**, en raison de l'attrait récent des " sports naturels " qui induisent une fréquentation nouvelle dans nombre d'espaces autrefois délaissés.

Parmi les éléments les plus perturbants peuvent être cités :

- **le dérangement de la faune sauvage** (bruit, présence humaine), particulièrement sensible pendant les phases de reproduction et d'élevage des jeunes. Les passages hors des sentiers, les chiens qui divaguent, la circulation d'engins motorisés, bruyants ou de VTT hors chemins autorisés, sont susceptibles de provoquer l'échec d'une reproduction, l'abandon d'une couvée, la disparition d'une espèce sur un secteur, voire la mort des animaux.

- **la pratique de l'escalade dans les parois**, et tout particulièrement l'équipement de nouveaux sites entraîne l'abandon des sites de nidification par les rapaces, le crabe à bec rouge et supprime les gîtes de certaines espèces de chiroptères. **Le survol répété en parapente** des mêmes secteurs gêne tout autant la faune.

Dans les sites où l'escalade est pratiquée depuis longtemps, il convient de considérer que le problème ne se pose plus, car ils ont été désertés de longue date par la faune.

- **le canyoning et la randonnée aquatique** qui se pratiquent sur la Cagne, mais aussi dans le vallon du Bès à l'aval de Courmes et jusqu'à la cascade, entraînent érosion et piétinement dans le lit du cours d'eau. Le parcours des rivières les zones de frayères est particulièrement néfaste à la faune aquatique (écrasement, mise en suspension des particules fines dans l'eau...).

- localement, **les effets du piétinement** mais aussi l'arasement de la végétation par les 4 X 4, VTT, motos cross (tassement du sol, disparition de la végétation) sont visibles. Les substrats mobiles comme les éboulis sont les plus sensibles, avec la végétation des zones humides.

- la fréquentation peut également entraîner le **prélèvement d'espèces rares ou menacées**, généralement par manque de sensibilisation du public.

Ainsi, les Fritillaires, Lis de pomponne ou martagon, Narcisses, Ancolies, Tulipes sauvages sont très prisées pour leur beauté.

Les incidents liés à la fréquentation sont de manière générale à mettre en relation avec un défaut d'information du public.

La gestion des accès est également un point important. Toute voirie ou tout chemin nouvellement créé, réhabilité ou balisé constitue en effet un nouveau vecteur de pénétration susceptible d'engendrer de nouveaux problèmes ou à contrario de canaliser le public dans des secteurs moins sensibles.

### **2.3.5. Autres pratiques**

#### ● Récoltes

La récolte d'herbes aromatiques à l'échelle de la consommation familiale ne semble pas poser de problèmes particuliers hors des points où la fréquentation est très concentrée.

Il n'en est pas de même des **cueillettes à usage commercial** destinées aux fleuristes, distilleries ou autres acheteurs. Trop souvent pratiquées de manière systématique, sans souci de gestion durable de la ressource et généralement sans autorisation des propriétaires, elles sont susceptibles de faire disparaître des habitats et des refuges indispensables à la survie de certaines espèces animales.

#### ● Captages d'eau

Certaines espèces rares sont inféodées aux sources et résurgences d'eaux souterraines. Il convient alors, en cas de captage de la ressource en eau potable sur certains sites, de s'assurer de conserver un débit minimum d'écoulement naturel des eaux.

#### ● Infrastructures

- **Les lignes électriques** qui traversent le site occasionnent des collisions non négligeables sur certaines espèces de l'avifaune, rapaces et charognards en particulier.

- **Les travaux de création de nouveaux réseaux** constituent une gêne momentanée qui peut être très préjudiciable en fonction de la période des chantiers. Ils peuvent bien entendu également engendrer la destruction irrémédiable d'habitats et créer des coupures difficiles à franchir pour certains animaux.

- **Les travaux d'entretien** de routes, pistes, pare-feux et réseaux qui font appel à des débroussaillages mécanisés, à des herbicides ou brûlages sont également pénalisants en période de reproduction et très destructeurs pour l'entomofaune.

## **2.4. Tableaux récapitulatifs**

Les tableaux qui suivent ont pour but de présenter de **manière synthétique** la problématique de conservation de chaque habitat ou espèce d'intérêt communautaire sur le site. L'objet de ce tableau, nécessairement simplificateur, est de fournir une vision globale des nécessités de gestion concernant les différents éléments à prendre en compte et d'aider à la définition des objectifs prioritaires.

Le lecteur qui désire plus de détails est prié de se reporter aux fiches traitant de manière plus détaillée de chaque habitat et espèce dans la partie B du document d'objectif.



## **TITRE 3 - ENJEUX DE LA CONSERVATION A L'ECHELLE DU SITE**

### **3.1. Hiérarchisation des enjeux prioritaires à l'échelle du site**

- Etat des lieux : un site du plus haut intérêt à l'échelle européenne

Le site comprend en l'état actuel des connaissances **trente habitats d'intérêt communautaire dont six sont prioritaires, vingt deux espèces relevant de l'annexe II de la directive habitats, auxquelles s'ajoutent vingt six espèces relevant de la seule annexe IV, vingt cinq oiseaux de l'annexe I de la directive oiseaux et deux de l'annexe II.** (cf. tableau p. 36)

Le total de **105 éléments naturels remarquables** au sens des directives européennes en fait un secteur du plus haut intérêt en matière de biodiversité.

Parmi ces éléments, à l'échelle du site, certains sont rares ou ponctuels, d'autres bien représentés. En fonction de la dynamique naturelle, les habitats et les espèces qui leur sont associés peuvent progresser ou régresser.

La somme d'éléments différents à prendre en compte, qui ne relèvent pas nécessairement des mêmes problématiques en terme de conservation - certaines peuvent même parfois être antagonistes - impose de définir des priorités.

En première approche les points suivants peuvent être considérés :

- **67 habitats et espèces sont directement menacés de régression, du fait de la dynamique naturelle de reforestation et d'enfrichement**, alors que 14 habitats et espèces sont susceptibles d'en bénéficier.
- **58 habitats et espèces représentés dans les milieux dits ouverts, c'est à dire les espaces agro-pastoraux ont besoin de l'intervention humaine pour leur préservation à terme.** Les interventions nécessaires comprennent notamment la poursuite d'activités agricoles et pastorales traditionnelles, garantes de la pérennité de ces espaces.
- **57 habitats et espèces sont directement affectés par la fréquentation importante** des espaces naturels sur le site.
- **7 espèces (dont 2 considérées comme prioritaires) sont directement liées à la présence de forêts mûres et d'arbres âgés ou sénescents, faciès peu représentés aujourd'hui sur le site.**
- **20 habitats et espèces sont à considérer comme très rares ou très faiblement représentés** et justifient des actions prioritaires.
- 17 habitats et espèces sont bien représentés, ne paraissent pas menacés en l'état actuel et ne justifient donc pas de mesures particulières, sinon une certaine vigilance.

- Enfin, 10 espèces d'oiseaux sont des espèces migratrices qui n'ont été observées qu'à l'occasion de leur passage sur le site.

Trois objectifs prioritaires sont donc à poursuivre sur le site :

- **Préserver les milieux ouverts:** les milieux agro-pastoraux abritent de très nombreux éléments remarquables du site. Menacés par la déprise qui entraîne une reforestation très rapide, ces milieux nécessitent un effort tout particulier pour leur maintien et leur bonne gestion.
- **Maîtriser la fréquentation et ses impacts** est également une priorité sur ce site à caractère périurbain. La demande sociale en espaces naturels étant une donnée incontournable, il convient de tenter au travers d'actions de sensibilisation, d'information, de surveillance adaptées aux enjeux, ainsi que la réalisation de certains aménagements, d'en minimiser les impacts négatifs, tant au niveau de la protection de la nature que des gênes occasionnées aux activités agro-pastorales.
- **Sauvegarder les îlots de forêts matures et les vieux arbres isolés est un objectif essentiel** au vu de l'intérêt des habitats et espèces qu'ils abritent et de la faible surface qu'ils représentent sur le site, les forêts y étant plutôt jeunes. Le vieillissement de ces forêts favorisé par la déprise agricole et pastorale entraînera la création de nouveaux bois matures au cours des prochaines années.

### **3.2. Les enjeux par grandes unités**

#### ● **Les grands espaces pastoraux d'altitude**

Sous cette appellation sont regroupées notamment les grands plateaux d'une altitude supérieure à environ 950 m : plateaux de Calern, Cavillone, Caussols, la Malle, St Barnabé, puy de Tourrettes, pic des Courmettes.

Ces secteurs sont caractérisés par l'importance des formations végétales ouvertes, bien que la dynamique de reforestation y soit à l'oeuvre.

Lieux d'un pastoralisme encore bien présent, ces espaces concentrent l'essentiel des habitats et espèces remarquables inféodés aux milieux ouverts qui confèrent une grande part de l'intérêt et de l'originalité du site.

**La lutte contre la dynamique de reforestation y constitue une priorité.** La pérennisation des activités pastorales constitue l'unique voie pour assurer une certaine durabilité à la conservation de ces espaces. En certains secteurs, des travaux de reconquête de milieux doivent accompagner la gestion pastorale.

**La maîtrise de la fréquentation** y constitue également un objectif important dans le double but de minimiser ses impacts directs sur le milieu, mais aussi de permettre aux éleveurs d'exercer sans trop de gêne leur activité professionnelle.

### ● **Les pelouses, landes et garrigues de moindre altitude**

Ces formations sont largement représentées , réparties en de nombreux points du site. Peuvent être cités à titre d'exemple le plan de Noves, les espaces situés au nord des Baous de la Gaude, de St Jeannet, des Blancs, le Caire, le col Ferrier.

Elles englobent également de nombreux adrets, jusqu'à des altitudes élevées, en secteur bien exposé.

La dynamique d'enfrichement y est très rapide et généralement déjà bien avancée. Les formations à genêt sont très représentées.

La sensibilité aux incendies y est particulièrement élevée et les enjeux forts. L'activité pastorale perdure, mais de manière extensive.

Sur ces espaces, **la lutte contre l'enfrichement reste un objectif important**. Toutefois l'intérêt biologique, bien que certain, y est moindre. Il ne saurait donc justifier à lui seul et de manière systématique le recours à des travaux importants ou des brûlages répétés pour assurer une politique de reconquête de secteurs déjà très enfrichés. Ce type d'intervention est en effet susceptible de générer d'autres impacts et il convient de les réserver aux zones prioritaires. **Il importe donc ici de considérer avec les éleveurs et les autres acteurs locaux quels secteurs sont susceptibles de faire l'objet d'une utilisation pastorale effective et pérenne et d'y concentrer les efforts**, en terme d'opérations d'accompagnement.

### ● **Les milieux forestiers**

Les habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés sont :

#### - Habitats

- les forêts d'éboulis ou de ravin
- les forêts de pin d'Alep provenço-ligurienne
- les différentes chênaies vertes
- les forêts à if

#### - Espèces

- la Noctule de Leisler, la Pipistrelle de Nathusius et le Vespertilion de Bechstein, chauves-souris qui nichent dans les cavités forestières
- le Grand capricorne, le Lucane cerf volant, la Rosalie des Alpes, l'Osmoderne ermite, coléoptères xylophages liés aux forêts mûres d'essences caducifoliées comme le hêtre ou le chêne pubescent.
- le Circaète Jean le Blanc, qui niche volontiers dans les pins sylvestres et de sapin.
- le Pic noir
- le semi-apollo dont les chenilles se nourrissent dans les sous-bois forestiers
- la buxbannie verte, mousse, liée aux forêts de conifères montagnardes

Les hêtraies du site n'ont pas été retenues au titre d'habitats d'intérêt communautaire, car ne relevant pas explicitement du *Cephalanthero-fagion*, du point de vue de la composition

floristique. Elles n'en constituent pas moins un habitat d'espèce remarquable vis à vis de la Rosalie des alpes, espèce prioritaire, par exemple.

Toutes les forêts d'essences caducifoliées, en particulier dans leurs faciès les plus âgés, constituent des habitats d'espèces. Il en est de même de forêts âgées de pin sylvestre. Il convient d'insister sur la rareté certaine des îlots de forêts matures sur le site. Ce type de formation est amené à se développer de façon naturelle sur le site. Toutefois la maturation est un phénomène qui demande généralement plusieurs dizaines d'années, voire un siècle ou plus.

**La conservation des noyaux relictuels, rares à ce jour, est donc essentielle.**

Il s'avère que la plus grande part de la surface forestière du site est peu susceptible d'exploitation, aujourd'hui comme à terme. En effet, l'essentiel des boisements existants se caractérise par une accessibilité difficile, ou une situation de relief très escarpé, ou par des produits forestiers de faible valeur intrinsèque et dont il est difficile d'envisager raisonnablement leur commercialisation.

Sous réserve de maintenir une veille sur la stabilité des peuplements, l'objectif principal de protection générale qui s'impose alors est favorable à l'expression de la dynamique naturelle. Cette situation devrait permettre à terme et, sans sacrifice, de recréer des conditions favorables aux richesses identifiées en milieu forestier, en particulier par maturation des peuplements.

S'agissant des forêts susceptibles d'exploitation, situées sur les plateaux ou dans le vallon de Nans par exemple, ou bien desservies par le réseau routier ou de pistes, la gestion adoptée selon les itinéraires techniques classiques garantit la pérennité des habitats forestiers identifiés.

## **TITRE 4 : LES POLITIQUES SECTORIELLES A RECOMMANDER**

### **4.1. Les activités agro-pastorales**

#### ● **La préservation des milieux ouverts**

Les milieux “ ouverts ” (pelouses, landes ) sont le support des activités agro-pastorales et concentrent une très grande part des richesses naturelles du site.

Préserver ou gérer durablement ces milieux implique ici :

- **d'intervenir à l'encontre de la dynamique naturelle** de la végétation
- d'associer de façon opérationnelle et durable plusieurs formes d'actions, par exemple débroussaillage et pastoralisme.
- de définir l'habitat ou l'espèce au profit duquel l'on interviendra en priorité dans les cas de concurrence.
- d'assurer un suivi scientifique des évolutions en cours et de l'impact des mesures préconisées.
- d'emporter l'adhésion des éleveurs, agriculteurs et propriétaires publics ou privés de ces espaces à la gestion proposée, à travers des mesures incitatives.

Il est dans tous les cas nécessaire de **s'assurer de la compatibilité des mesures proposées avec le fonctionnement économique des exploitations.**

#### ● **Types de mesures à mettre en place**

Elles sont de trois ordres

##### - Assistance technique auprès des agriculteurs et éleveurs

Cette assistance est nécessaire à plusieurs titres, afin de permettre une meilleure intégration des objectifs dans la gestion pastorale :

- réalisation de diagnostics pastoraux
- aide à l'élaboration des plans de pâturage et de cahier des charges
- études pastorales et foncières pour le compte des collectivités, propriétaires et éleveurs, favorisant la mise en place de conventions pluriannuelles de pâturage.
- assistance et sensibilisation pour la signature de Contrats Territoriaux d'Exploitations incluant les objectifs de conservation du patrimoine biologique.
- conseil technique aux éleveurs.

**Cette phase de sensibilisation et d'assistance est généralement un préalable indispensable à l'élaboration de conventions incluant les objectifs du site.**

- Conventions de gestion type CTE

Les mesures concernées peuvent être variées selon les espaces. A titre d'exemple :

- les prairies de fauche de l'*Arrhenatherion* nécessitent une fauche annuelle.
- les pelouses du *Mésobromion* nécessitent fauche annuelle ou entretien par le pastoralisme.
- les prairies humides du *Molinion* doivent être fauchées, voire pâturées sous certaines conditions, mais pas labourées.
- dans les prairies abritant des nidifications d'espèces sensibles, la fauche doit être tardive.
- préservation de haies, de buissons.

Toutefois l'essentiel des milieux nécessite avant tout de pouvoir bénéficier d'un **“ raclage ” adapté de la strate herbacée et semi ligneuse de la végétation pour contenir la dynamique de réenrichement.**

Selon les espaces et exigences des milieux et espèces, le raclage sollicité peut être limité (pâturage extensif) et consister en la simple consommation de la production herbacée annuelle, ou plus intensif et nécessitant un gardiennage plus serré ou l'utilisation de parcs pour obtenir une consommation maximale de la phytomasse, voire des travaux de nettoyage / débroussaillages / brûlages dirigés associés, s'il s'agit de réouvrir un parcours.

Ainsi, d'autres actions peuvent être sollicitées :

- niveau de consommation adapté (raclage) de la végétation
- pâturage contraint à l'aide de parcs ou par gardiennage serré
- fauche
- fauche tardive
- fauche avec dispositifs d'effarouchement
- non utilisation ou mise en défens de certains milieux ponctuels fragiles de manière temporaire ou définitive.
- limitation de l'emploi de phytocides, insecticides ou engrais
- réhabilitation et / ou entretien des murets, des terrasses
- entretien mécanique
- substitution de molécules pour la vermifugation.

- Aides à l'investissement et à l'amélioration des éléments structurants

- **reconquête de milieux** par des travaux associés, sous réserve de s'être assuré de la possibilité effective d'entretien ultérieur par la gestion agro-pastorale.
- **aides à la création, l'acquisition ou l'amélioration des équipements** indispensables à la mise en oeuvre de la gestion pastorale préconisée :
  - création ou réhabilitation de points d'eau, abreuvoirs ou impluviums.
  - création de cabanes pastorales si nécessaire.
  - remise en état, amélioration des bergeries, cabanes pastorales, abris, ainsi que leurs équipements.
  - acquisition, installation de parcs et clôtures fixes ou mobiles
  - acquisition d'autres matériels spécifiques nécessaires (barrières sur piste, électrification solaire, équipements de fauche, dispositifs d'effarouchement).

## 4.2. Activités forestières

- **Le maintien de parcelles, d'îlots de forêts mûres, voire d'arbres âgés isolés** est nécessaire à la conservation d'un réseau suffisant d'habitats favorables en particulier pour la faune.

- Le développement d'une gestion favorisant **une représentation maximale des divers faciès forestiers** est à favoriser. Une stratification tant horizontale que verticale des peuplements, en préservant une **diversité maximale des essences feuillues et résineuses, naturellement présentes** par régénération naturelle est souhaitée.

Dans les secteurs forestiers où ce type de mesure constitue une gêne ou une perte de revenu pour le propriétaire, des **conventions de gestion** incluant une indemnisation des préjudices éventuels pourront être signées.

- En outre ne devra pas être encouragée, par des mesures d'ordre financier, toute substitution de forêt caducifoliée, naturellement présente sur le site, par un reboisement en essences exogènes, de même que le boisement de pelouses d'intérêt communautaire ou d'habitats d'espèces.

- Les plans de gestion des forêts privées (plans simples de gestion) et publiques (aménagement forestiers) devront intégrer la conservation des richesses naturelles dans leurs objectifs à l'occasion de leur établissement, révision ou adaptation, si elle est nécessaire. Les gestionnaires pourront à cette occasion accéder aux données naturalistes.

Si nécessaire, une aide peut être apportée pour l'élaboration d'un diagnostic forestier fin.

- La création de nouvelles voiries de desserte est parfois indispensable à la gestion et peut s'effectuer aux conditions suivantes :

- ne pas porter atteinte à un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire
- effectuer les terrassements à une période de gêne minimale pour la faune
- assurer de manière physique, réglementaire et avec la signalisation appropriée, l'interdiction de circulation à toutes autres fins que celles justifiant la création de la desserte.

## 4.3. Activités de loisirs

### ● Tourisme et randonnée

- Outre l'information, la sensibilisation du public et la nécessaire surveillance (qui seront développées au paragraphe 4.8), la forte fréquentation du site rend nécessaire une réflexion sur **l'aménagement de l'accueil touristique** dans les espaces naturels.

Celle-ci est à mener en collaboration avec les municipalités, Offices de Tourisme, le Conseil Général, les professionnels du tourisme, les propriétaires et autres usagers des milieux. Elle est d'autant plus nécessaire que s'ajoutent d'autres enjeux liés aux paysages dans le cadre du site classé.

- Minimiser les impacts réels liés à une fréquentation massive et parfois anarchique rend nécessaire la mise en place de solutions alternatives consistant à aménager et baliser certains espaces et itinéraires, susceptibles de répondre aux aspirations du plus grand nombre et, à

contrario, d'en supprimer ou fermer d'autres qui posent problème. Ces équipements, qui ne peuvent concourir à dénaturer les sites, sont à étudier en des lieux où une maîtrise foncière serait assurée, et de moindre impact sur le milieu. Les problèmes se concentrent en particulier sur les secteurs de St Barnabé/ col de Vence et du plateau de Caussols.

L'étude de diagnostic en projet sur le secteur de St Barnabé / Col de Vence est de nature à proposer des solutions en la matière prenant en compte à la fois la préservation du milieu et le cadre de vie et d'activité des acteurs locaux et propriétaires.

### ● **Les sports de nature**

- **L'information et la sensibilisation** des pratiquants sur le site et au travers des fédérations, associations ou clubs est de nature à rendre le public plus au fait des problèmes qu'il est susceptible d'engendrer, et de promouvoir des comportements plus respectueux. Nombre d'organisations sportives ont aujourd'hui le souci de relayer ce type de messages à leurs adhérents.

- Le renforcement d'une garderie territoriale, agissant dans un cadre intercommunal pour assurer **la surveillance**, aujourd'hui insuffisante face aux enjeux, devrait permettre de minimiser le nombre de dérapages constatés et de faire régresser certaines pratiques illicites très pénalisantes.

- Il n'en reste pas moins quelques incompatibilités ponctuelles **nécessitant des mesures spécifiques localisées**.

- la pratique de l'escalade et du vol libre sur ou à proximité des sites de nidification de rapaces ou du Crave à bec rouge, est incompatible avec le maintien de ces espèces. Elle requiert des interdictions permanentes ou temporaires des sites concernés.

- le canyoning et la randonnée aquatique dans le lit de la Cagne ou le vallon du Bès sont incompatibles avec la survie de Barbeau méridional et de l'Ecrevisse à pattes blanches.

- la spéléologie peut engendrer des dérangements notables aux chiroptères, en particulier en période d'hibernation. Les connaissances actuelles ne permettent toutefois pas de déterminer les sites à préserver à ce jour. Des mesures de limitation ou de fermeture adaptées devront être mises en place en cas de découverte d'un site important, en liaison avec le Comité Départemental de Spéléologie.

### ● **La chasse**

La chasse ne s'exerce d'ores et déjà pas légalement sur les espèces citées relevant de la directive habitats et de l'annexe I de la directive oiseaux présentes sur le site.

**Le principe de son exercice n'est donc pas remis en cause.**

Les chasseurs sont aujourd'hui de fait des gestionnaires de la grande faune. L'abondance de certains ongulés sauvages sur le site interfère fortement sur les milieux forestiers, agricoles et pastoraux. Le renouvellement des forêts est en particulier susceptible d'être affecté par abrutissement des régénérations naturelles.

Ce phénomène mérite d'être suivi dans le temps afin d'en quantifier l'ampleur et les conséquences exactes par un suivi pluriannuel de la pression exercée sur le milieu par les ongulés sauvages et domestiques sur un réseau de placettes échantillons en milieu forestier.

Les conclusions de ce suivi devraient ensuite permettre d'adapter le cas échéant les plans de chasse pour tenter d'arriver à un équilibre entre le milieu et les herbivores.

### ● **La pêche**

Elle s'exerce essentiellement sur la Cagne. Le Barbeau méridional et l'Ecrevisse à pattes blanches, qui figurent aux annexes II et V de la directive habitats, sont susceptibles de prélèvement par les détenteurs du droit de pêche.

Les captures des écrevisses sont réglementées par un arrêté préfectoral qui limite à quelques jours par an les possibilités de prise. Dans la Cagne, l'espèce ne semble pas affectée par les pêches effectuées à ce jour.

Il en est de même du Barbeau, peu prisé par la majorité des pêcheurs qui recherchent plutôt la truite.

La gestion piscicole, qui a souvent consisté par le passé à aleviner les cours d'eau en truites surdensitaires, était susceptible de créer des phénomènes de concurrence interspécifiques défavorables. Ces alevinages n'ont plus été pratiqués sur la Cagne ces dernières années. Il est **recommandé de pérenniser ce choix.**

### ● **Réseau touristique**

- De nombreux itinéraires destinés aux randonneurs ou aux VTT traversent le site. Ils ont été, en règle générale, établis sur des chemins ruraux. Dans la mesure où les utilisateurs ne sortent pas des emprises de chemin ou de piste, les pratiques "non motorisées" grand public ne posent guère de problème.

Toutefois quelques rares points d'itinéraires paraissent inopportuns, causant dérangement ou dégradation de sites sensibles, qui ne doivent pas masquer la qualité et l'utilité de l'effort entrepris. Les portions de chemin qu'il serait utile de modifier, dévier ou supprimer seront relevées à l'occasion du document d'application.

- Les manifestations sportives en espaces naturels, sont de plus en plus fréquentes. Une réflexion s'impose pour la maîtrise de tels rassemblements.

## **4.4. Protection du patrimoine contre les érosions et les incendies**

### ***4.4.1. Lutte contre les incendies***

La destruction d'une lande ou d'une forêt par un incendie, par principe incontrôlé, au delà des questions primordiales de sécurité, constitue une modification trop brutale d'un biotope pour pouvoir être jugée favorablement, même si la recolonisation ultérieure du milieu par nombre d'espèces parfois intéressantes est un phénomène bien connu.

### ● **Les équipements de prévention et de lutte contre les incendies :**

Pistes DFCI, points d'eau, pare feux et zones débroussaillées existent sur le site. Ce réseau d'équipements, indispensable à la prévention et à la sécurité correspond à une stratégie. Ces équipements, en sus de la sécurité publique, concourent à la protection de milieux d'intérêt biologique remarquables (forêt matures, chênaies vertes, formations de falaises, d'éboulis...) en prévenant l'extension d'incendies incontrôlés. L'essentiel des équipements structurants est en place et de nouveaux travaux ne devraient concerner que des adaptations mineures ou des mises aux normes. Les travaux d'entretien (débroussaillage, brûlages, terrassements...) devront tenir compte des périodes de reproduction des espèces présentes sur le site.

● **Le brûlage dirigé**, mis en oeuvre par des équipes spécialisées, est d'abord un volet de la politique départementale de prévention des feux. Il est pratiqué sur le **site pour réduire les causes d'incendie** (mise à feu incontrôlée), mais aussi pour **l'entretien de coupures de combustible** du schéma DFCI.

En outre, il peut constituer également un moyen de gestion de certaines formations pastorales.

Les orientations à donner à cette technique portent sur :

- **l'amélioration des itinéraires techniques** pour réduire l'impact écologique par :

- **des calendriers d'intervention adaptés**

Afin de prévenir tous dégâts aux couvées, et reproduction d'oiseaux, de reptiles, insectes, aucun brûlage ne devrait être effectué sur le site après la mi mars (voire début mars sur les sites à magicienne dentelée) et avant le début novembre.

Le passage du feu est très destructeur pour de nombreuses espèces de reptiles ou d'oiseaux du printemps à la fin juillet. Les orthoptères seraient très sensibles à un brûlage réalisé entre la fin de l'été et le mois d'octobre.

- **l'identification et la protection renforcées des milieux naturels remarquables** inclus ou voisins des zones à traiter.

Il convient de veiller tout particulièrement à ce que le feu ne gagne en aucun cas les formations de falaises, voire d'éboulis.

Dans la mesure de ce qui est techniquement réalisable, la réalisation de brûlages " en damier " préservant certaines surfaces du passage du feu est souhaitée, mais pas toujours possible.

- **la promotion d'une assistance technique pastorale**

Les demandes de brûlage, examinés techniquement par les services de la DFCI, pourraient être communiquées à un animateur pastoral afin d'orienter l'éleveur vers une gestion durable de ces parcours. Les modalités de cette assistance à préciser ne doivent pas entamer l'objectif de résorption des causes d'incendie.

- **la répression des feux sauvages**

Il est souhaitable de développer la répression des mises à feu sauvages, en particulier, les secteurs parcourus par des incendies affectant des milieux remarquables pourraient être mis en défens.

#### **4.4.2. Lutte contre les érosions**

Au niveau de l'érosion des sols et des débordements torrentiels, la couverture végétale du sol constitue depuis toujours le meilleur moyen de prévenir les phénomènes. L'évolution de la couverture végétale, en particulier forestière, sur le site est très favorable de ce point de vue et l'ampleur de certains phénomènes connus par le passé paraît désormais moins probable.

Par contre, le développement de l'urbanisation ainsi que des réseaux d'infrastructure à proximité des rivières à l'aval contribue à augmenter la sensibilité vis à vis des inondations et à renforcer la demande en terme de sécurité.

Les possibilités d'intervention en la matière au niveau du site paraissent toutefois très limitées.

#### **4.5. Les travaux de génie écologique**

Ces travaux spécifiques visent la restauration et l'entretien d'habitats, ou d'habitats d'espèces menacées, qui ne peuvent pas être réalisés par la passation de conventions avec les acteurs locaux, ou en complément de celles-ci.

Ils peuvent notamment concerner :

- les débroussailllements d'entretien de certains milieux renfermant des espèces remarquables et menacées par la dynamique naturelle;
- la restauration et l'entretien des habitats et les territoires de chasse des chiroptères, oiseaux (entretien des haies, bocages, lisières...);
- la mise en place de dispositifs de fermeture appropriés au passage des chiroptères, dans le cas où le besoin apparaîtrait de maîtriser l'accès à certains sites souterrains. Ces travaux seraient à réaliser en liaison avec les spéléologues et le Groupe Chiroptère de Provence, qui possèdent une certaine expérience en la matière;
- l'installation en place de clôtures pour assurer la mise en défens temporaire ou définitive de certains sites ponctuels;
- le broyage ou le brûlage adapté de la végétation pour la reconquête de milieux en cours de fermeture;
- la création de points d'eau, impluvium ;
- le débit réservé au niveau de certains captages (source du Riou...);
- la mise en place de dispositifs d'effarouchement sur les lignes de transport d'électricité.
- la création de charniers engrillagés pour les charognards;
- le nettoyage de certains sites (décharges sauvages) et mise en place de grillages dissuasifs.

#### **4.6. Mieux connaître les milieux et les espèces**

Le présent document présente un état des lieux des connaissances actuelles. Les milieux sont cartographiés et un certain nombre de localisations d'espèces est connu. Il est toutefois illusoire de prétendre à l'exhaustivité, tout particulièrement en ce qui concerne la faune.

Les données concernant les localisations et même la biologie d'un certain nombre d'espèces sont en effet très fragmentaires. Certaines n'ont pu être découvertes mais peuvent l'être à l'occasion de prospections ultérieures.

Quelques domaines d'investigation sont proposés :

- Les chauves souris, abondantes sur le site, mais dont les localisations des colonies, pour l'hibernation en particulier, ne sont pas connues aujourd'hui, ce qui limite les possibilités d'assurer la préservation.
- Les coléoptères xylophages et en particulier le Pique-prune, espèce remarquable qui n'a été observée récemment qu'en un seul point, et qu'il serait intéressant de rechercher sur ses habitats potentiels.
- Les données de localisation, qui restent fragmentaires concernant les ophiidiens, les lépidoptères, la magicienne dentelée, la loutre, sont à préciser.
- Les territoires de certaines espèces de l'avifaune.
- La cartographie fine de certains habitats, toujours présents de manière minoritaire, dans les mosaï ques de milieux.
- Des études phytosociologiques sur les groupements végétaux non décrits ou méconnus du secteur.
- Certains points de spéciation et de biologie mal connus, en ce qui concerne les lépidoptères en particulier.
- La recherche de certaines espèces susceptibles d'être présentes, mais qui n'ont pu encore être découvertes :
  - autres amphibiens (spelerpes brun,...).
  - odonates (Cordulie à corps fin, ...).
  - autres chiroptères.

Les informations recueillies méritent d'être mises à la disposition de tous les gestionnaires susceptibles d'intervenir sur les espaces naturels.
---

#### **4.7. Mesures réglementaires**

L'arsenal juridique français est très complet en matière de protection de la nature.

Sur le site, **la plupart des problèmes identifiés proviennent surtout d'une surveillance insuffisante**. L'enjeu premier vise donc à **faire appliquer la réglementation existante**, notamment en matière de :

- circulation des véhicules à moteur en dehors des voies ouvertes à la circulation publique;
- divagation des chiens, tout particulièrement en période de nidification;
- prélèvement ou commercialisation d'espèces protégées;
- cueillettes de végétaux à but commercial sans autorisation du propriétaire et, le cas échéant, de la puissance publique.

● Quelques enjeux localisés justifient sans doute la nécessité de prendre certaines mesures réglementaires :

- Pour éviter l'équipement et le développement de la pratique de l'escalade dans les falaises non encore équipées, et abritant des nidifications de rapaces en particulier, ainsi que le décollage à proximité et le survol des parapentes.

Un site déjà équipé sur Gourdon devrait faire l'objet d'une interdiction temporaire en période de nidification.

- Le canyoning et la randonnée aquatique dans la Cagne et sur le vallon du Bès mériteraient d'être interdits, pour le premier, entre le pont de Vescagne et le pont du CD 2210 et entre le village de Courmes et la cascade de Courmes pour le second. La qualité des eaux captées à but d'alimentation en serait également améliorée (diminution de la turbidité à l'étiage).

- Les connaissances acquises sur les chiroptères ne permettent pas à ce jour d'anticiper sur d'éventuelles mesures concernant l'accès et la fréquentation des grottes.

Tous ces points doivent bien entendu faire en parallèle l'objet d'un porter à connaissance du public par une information, un balisage adapté sur le site et une sensibilisation développés au point suivant.

## **4.8. Sensibilisation - Animation - Surveillance**

### ***4.8.1. Sensibilisation - Animation - Information - Communication***

**La sensibilisation auprès de divers publics et la communication autour des actions préconisées constituent l'une des clés de la réussite d'une politique de préservation qui nécessitera l'adhésion des acteurs et de la population locale pour être efficace.**

Nombre d'atteintes ou de comportements pénalisants, vis à vis du patrimoine naturel, sont avant tout la conséquence d'une méconnaissance des enjeux et des effets de certaines pratiques.

Aussi, une information claire et adaptée à chaque public doit être apportée. Elle est de nature à engendrer une prise de conscience

- des menaces pouvant peser sur les habitats et les espèces,
- une adhésion aux objectifs de conservation et une modification de certains comportements.

Le plan d'action se décline en plusieurs opérations :

- pose de panneaux d'informations et explicatifs sur le site.
- édition et diffusion d'une plaquette de présentation de la politique mise en œuvre au titre de Natura 2000, aux habitants de toutes les communes du site et de la périphérie, ainsi qu'aux gestionnaires de l'espace et autres professionnels ou associations concernées.
- diffusion d'informations sur le site Natura 2000 dans les Offices de Tourisme.
- information et sensibilisation de publics ciblés :
  - scolaires;
  - agriculteurs et éleveurs;
  - propriétaires et gestionnaires forestiers;
  - agents de services susceptibles de mener des opérations de gestion, d'aménagement ou d'entretien dans le milieu naturel (ex. : personnel communal, DDE, EDF...),
  - associations de loisirs et sportives (randonnée, VTT, spéléologie, pêche, chasse...).
- rappel des interdictions et de leur motivation sur les points sensibles.
- présence de personnels sur les sites fréquentés.

#### **4.8.2. Surveillance**

En parallèle des actions d'information et de communication, les discussions au sein des groupes de travail ont fait ressortir une demande générale d'aide pour assurer une meilleure surveillance sur le site.

Les moyens existants en la matière ne sont en effet plus au niveau des enjeux liés à ces territoires soumis à une fréquentation importante en contexte périurbain.

Les infractions sont nombreuses et les doléances des habitants, éleveurs, propriétaires ou d'associations de protection de la nature se rejoignent pour demander que des moyens soient dégagés pour assurer une surveillance à la hauteur des problèmes.

Le renforcement d'un dispositif organisé d'animation et de surveillance spécialisée et pilotée sur le terrain apparaît comme une action prioritaire dans un double objectif de communication et de police de l'environnement.

Outre son rôle dissuasif ou répressif, si nécessaire, une telle action permettrait d'afficher localement la volonté de gestion maîtrisée des sites.

Toutes actions d'information, animation, sensibilisation ou surveillance devront être coordonnées dans un cadre intercommunal et avec les divers services ou structures qui déploient déjà des efforts en la matière.

## **4.9. Cohérence avec les politiques sectorielles du site**

### ***4.9.1. Les règlements d'urbanisme***

La révision des Plans d'Occupation des Sols, sur les communes qui en sont dotées, doit être l'occasion d'intégrer les prescriptions du document d'objectifs dans les zonages d'urbanisme, à l'intérieur du site.

Pour les autres communes qui sont soumises au "Règlement National d'Urbanisme", l'élaboration d'un POS est à encourager.

### ***4.9.2. Documents de gestion, d'aménagement***

Leur élaboration ou révision doit permettre de mieux prendre en compte la présence d'éléments patrimoniaux et intégrer leur gestion.

L'organisation des données naturalistes acquises doit permettre leur communication aux aménageurs, ou porteurs de projet, à cette fin.

Au besoin, la réalisation de diagnostics fins qui s'avèreraient nécessaires, peut faire l'objet d'un soutien particulier.

### ***4.9.3. Les équipements structurants***

Leur réalisation sera normalement soumise à une étude d'impact préalable intégrant notamment les habitats et espèces relevant des directives européennes.

Certains équipements très pénalisants pourraient faire l'objet de travaux d'intégration et d'amélioration.

Ainsi, les lignes aériennes de transport électrique occasionnent de nombreuses percussions ou électrocutions, aux rapaces et charognards notamment. Leur enterrement (moyenne tension) ou leur balisage, quand il est réalisable (par dispositifs d'effarouchement) est hautement souhaitable.

Le débroussaillage mécanique qui se pratique par exemple le long des routes (gyrobroyage) du site présente un caractère hautement destructeur pour l'entomofaune. Il serait nécessaire d'en réduire autant que possible la fréquence au strict nécessaire et de l'éviter à certaines périodes.

Le désherbage chimique ne constitue bien entendu pas une solution alternative dans le cas présent et est à proscrire, sauf cas particulier.

## **4.10. Suivi et évaluation des prescriptions à mettre en oeuvre.**

### **Indicateurs de suivi recommandés**

#### ***4.10.1. Base de données naturalistes***

L'étude du document d'objectifs a permis la réalisation d'une base de données naturaliste du site concernant les éléments d'intérêt communautaire. Cette base de données établie sous SIG contient :

- une cartographie fine, à l'échelle du 1:10 000, des habitats d'intérêt communautaire et des autres habitats naturels.
- les éléments de localisation connus des espèces animales et végétales.

Ces données ne concernent que les observations jugées fiables qui ont pu être effectuées ou recueillies à ce jour. Des incertitudes subsistent, concernant les éléments de faune en particulier. Les points d'observation, souvent peu nombreux, ne peuvent prétendre représenter l'extension potentielle de beaucoup d'espèces, les données étant trop fragmentaires. La poursuite de relevés suivis dans le temps permettra seule d'affiner la connaissance des territoires de vie de chaque taxon.

La base de donnée, alimentée au fil des acquisitions de connaissances, constitue la base de l'évaluation et du suivi des prescriptions à mettre en oeuvre.

#### ***4.10.2. Suivi de la présence et de l'état de conservation des habitats et espèces***

##### **4.10.2.1. Suivi des habitats**

Un modèle de suivi des habitats est proposé en annexe n°1, qui associe plusieurs méthodologies :

- suivi cartographique quinquennal,
- suivi photographique,
- suivi qualitatif de certains habitats,
- suivi des impacts de certaines activités humaines.

##### **4.10.2.2. Suivi de la flore**

- suivi annuel des stations connues de Nivéole de Nice et d'Ancolie de Bertoloni,
- suivi cartographique,
- suivi de la dynamique de végétation sur les stations d'espèces végétales remarquables.

##### **4.10.2.3. Suivi de la faune**

Les problématiques étant extrêmement diversifiées selon les espèces, les indicateurs de suivi recommandés sont détaillés au niveau de chaque fiche espèce.

Pour un grand nombre d'entre elles, les données sont toutefois très fragmentaires et il serait nécessaire d'affiner les connaissances, particulièrement en terme de population et de répartition, avant de pouvoir prétendre effectuer toute évaluation de dynamique régressive ou progressive.

#### **4.10.3. Evaluation de l'impact de certaines activités**

**Le site pourrait servir de territoire d'expérimentation et de suivi** des conséquences de certaines activités humaines. Les conclusions pourraient utilement permettre d'actualiser les itinéraires techniques recommandés prescrits :

- suivi de l'impact de différentes pratiques agro-pastorales (fauche, pâturage etc...) sur quelques habitats de pelouse (*Mesobromion*, pelouses humides);
- poursuite des études pluridisciplinaires engagées concernant l'impact des brûlages dirigés, sur la faune, la flore, la valeur pastorale des formations traitées;
- évaluation de l'impact sur l'avifaune des infrastructures électriques qui traversent le site;
- évaluation de l'impact de la fréquentation sur certaines espèces;
- mise en place et suivis réguliers d'un dispositif mesurant l'évolution des impacts des ongulés sauvages et domestiques sur les milieux forestiers et agropastoraux.

#### **4.10.4. Evaluation des résultats en regard des objectifs définis pour le site**

Les principales actions de gestion retenues feront l'objet de propositions d'indicateurs de suivi dans le cadre du document d'application.

Il s'agit en particulier d'évaluer les résultats :

- de la politique mise en oeuvre pour lutter contre l'enfrichement de certains espaces et des effets associés sur les espèces;
- des moyens retenus pour limiter l'impact de la fréquentation;
- de la mise en place d'un réseau de forêts matures sur le site;
- des travaux de génie écologique destinés à la restauration d'habitats;
- de l'adhésion des acteurs locaux à la politique de site proposée.

#### **4.10.5. Comité de suivi**

L'étendue du site, son exceptionnel niveau de richesse patrimoniale qui ne pourra être préservé sans une participation active et partenariale d'acteurs locaux divers, justifient la **pérennité d'un comité de suivi** pour la gestion intégrée de ces espaces.

Ce comité de suivi, qui pourrait être réuni annuellement sous la présidence du Préfet, permettrait de maintenir le dialogue et la concertation engagés et nécessaires entre les différents acteurs pour l'évaluation et le suivi des actions entreprises.

## **TITRE 5 - PROGRAMME D'ACTION : LE DOCUMENT D'APPLICATION**

Le document d'objectifs est un document destiné à étudier et fixer les orientations de gestion dans la plus large concertation avec les acteurs locaux.

Le document d'application a ensuite pour vocation de décliner les orientations retenues en choisissant les modes d'actions.

Il sera réalisé à la suite de l'approbation du document d'objectifs et contiendra notamment :

- la liste des différents actes de gestion à mettre en oeuvre ainsi que leur zonage;
- un programme de sensibilisation / information;
- il fournit les bases nécessaires à la passation des contrats de service;
- il établit le programme de suivi et d'évaluation des actions;
- il propose l'évaluation financière des mesures proposées.

=====

*L'étude sur le site révèle deux constats forts :*

***- l'expression d'un niveau exceptionnel de biodiversité :***

*avec plus de 100 éléments d'intérêt remarquable à l'échelle européenne (habitats ou espèces), au carrefour des aires biogéographiques méditerranéenne et alpine.*

***- le rôle déterminant du pastoralisme, à contribué au maintien de cette diversité biologique et constitue la seule voie durable pour sa conservation.***

*C'est donc le soutien au développement local par l'élevage et l'amélioration continue des techniques de pastoralisme qui constitue l'enjeu prioritaire sur le site.*

*Ces grands espaces naturels, aux valeurs paysagères et patrimoniales fortes, sont aujourd'hui convoités par un public citadin de proximité. La maîtrise de cette fréquentation croissante s'impose, à la fois pour la conservation des habitats, espèces et paysages et pour l'exercice des activités traditionnelles.*

*Aux grands objectifs assignés au site :*

- préserver et gérer durablement les milieux ouverts***
- maîtriser la fréquentation du public***
- conserver les îlots de forêt mature***

*correspondent des orientations de gestion, pour les acteurs du territoire, définies dans le présent document d'objectifs.*

*Ces orientations doivent désormais se décliner en mesures détaillées (à préciser par le document d'application) afin de trouver leur mise en pratique par chaque acteur du territoire, en privilégiant le cadre contractuel.*

*L'adhésion de tous est la clé de la réussite de ce projet de territoire qui concilie développement local et conservation de la biodiversité.*

## BIBLIOGRAPHIE

BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.-M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.-C., ROYER J.-M., ROUX G., TOUFFET J., 1999 – *Prodrome des végétations de France*. Version 99-3. 66p.

BARRIER S., 2000 – *Réseau NATURA 2000 Site PR74 “ Préalpes de Grasse ”. Cartographie des habitats et propositions de gestion*. Rapport de stage ingénieur-maître. IUP ENTES/ONF. 20p. + annexes.

BILLI F., 2000 – *Lépidoptères protégés ou remarquables du site éligible au réseau Natura 2000 : Montagne du Cheiron, Plateaux de Caussols et Calern, Puy de Tourettes*. 3 p.

BISSARDON M. & GUIBAL L., 1997 – *Nomenclature CORINE Biotopes, types d’habitats français*. ENGREF. 217p.

BOËT M. & BOËT M., 1999 – *Inventaire ornithologique de la ZPS du Col de Vence* - 6 p.

BOËT M. & BOËT M., 2000 - *Site Natura 2000- des Préalpes de Grasse - Zico des préalpes de Grasse. Proposition de gestion de l’avifaune - Rapport rédigé à la demande de l’ONF*.

CERPAM 1998 - *Pastoralisme et gestion agri-environnementale des espaces naturels* - 51 p.

CERPAM, 2000 – *Analyse des activités pastorales dans le périmètre Natura 2000 PR74 – Cheiron (Alpes-Maritimes)*.9 p. + cartes et tableaux.

COMMISSION EUROPEENNE DG ENVIRONNEMENT, 1999 – *Manuel d’interprétation des habitats de l’union européenne*, EUR 15/2.

CONSERVATOIRE-ETUDES DES ECOSYSTEMES DE PROVENCE, 2000 – *Inventaire Faune PR74* - 43 p.

COSSON E, HACQUART A, 2000- *Site Natura 2000 des Préalpes de Grasse - Propositions de gestion des chiroptères* - Rapport rédigé à la demande de l’ONF.

CAHIERS D’HABITATS FORESTIERS - Document provisoire.

FAVRE P., 1999 – *Inventaire des Chiroptères, Montagne du Cheiron, Plateaux de Caussols et de Calern, Puy de Tourettes, site Natura 2000 / PR74*. ONF.

GAPIN G., 2000 – *Typologie des milieux naturels des Préalpes de Grasse. Stage de fin d’études*. FIF-ENGREF/ONF. 61 p. + tableaux et annexes.

MAURIN (H) KEITH (P), 1994 - *Livre rouge de la faune menacée en France* - MNHN et fonds mondial pour la nature, Ministère de l’Environnement.

MOSSOT M., 1999 – *Etude des peuplements orthoptériques du site NATURA 2000, des Préalpes de Grasse : montagne du Cheiron, plateaux de Calern et de Caussols, Courmettes...* (Alpes-Maritimes). G.E.E.M.

OLIVIER L., GALLAND J.-P., MAURIN H. & ROUX J.-P., 1995 – *Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome 1 : espèces prioritaires*. Paris : Secrétariat de la Faune et de la Flore, Mus. Nation. Hist. Nat. 1 vol. CLXIII + 486 p.

ONF NICE / INRA Avignon, 1999 - *Synthèse bibliographique des études relatives aux effets du brûlage dirigé en milieu naturel* - version provisoire - 142 p.

PARC NATIONAL DU MERCANTOUR, 2000 – *Réseau Natura 2000 site “ le Mercantour ”*. Doc-Ob, document de travail provisoire non validé. 317 p.+ cartes.

RAMEAU (J.C.) 1999,. *Clé provisoire des habitats des Alpes du Sud et des régions voisines* - ENGREF Nancy.

ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D, 1999 - *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations - Tendances - Menaces - Conservation* - Société d'Etudes Ornithologiques de France / Ligue pour la protection des oiseaux. Paris 560 p.

ROUX X., 1999 - *Effet des brûlages dirigés sur les communautés végétales de landes à genêt cendré et de chênaies pubescente*. Stage de fin d'études. FIF- ENGREF /ONF. 63 p + annexes.

SALANON R. & KULESZA V., 1998 – *Mémento de la flore protégée des Alpes-Maritimes*, ONF. , 284 p.

SIMEON D, 2001 - Site Natura 2000 des Préalpes de Grasse - *Proposition de gestion de l'avifaune* - Rapport rédigé à la demande de l'ONF, Fédération des Chasseurs des Alpes-Maritimes.

VALENTIN - SMITH Getal, 1998 - *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. RNF/ ATEN, Quétingny - 144 p.

## **LISTE DES ANNEXES**

### **Annexe n°1 : annexe cartographique**

- Carte de localisation des contacts avec les espèces animales de l'annexe II de la directive habitats.
- Carte de localisation des biotopes à vipère d'Orsini.
- Carte de localisation des contacts avec les espèces animales de l'annexe IV de la directive habitats.
- Carte de localisation des espèces végétales des annexes II et IV de la directive habitats.
  
- Cartes de localisation des habitats d'intérêt communautaire :
  - Carte des habitats de milieux ouverts d'intérêt communautaire purs
  - Carte des habitats de milieux ouverts d'intérêt communautaire en mosaï que
  - Carte des habitats de milieux forestiers d'intérêt communautaire purs
  - Carte des habitats de milieux forestiers d'intérêt communautaire en mosaï que
  - Carte des habitats de milieux rocheux d'intérêt communautaire.

### **Annexe n°2 : liste des habitats naturels présents sur le site.**